

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21_RP-02B-200033827-20260212-0726-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

12 Février 2026

I. Bilan	3
1. Ressources humaines : bilan général des effectifs	3
1. Culture – projets structurants	7
2. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation	9
3. SCoT	10
4. GEMAPI	11
5. Plans communaux et intercommunal de Sauvegarde	11
6. Déchets	11
a. Service technique collecte	11
b. Service prévention des déchets	12
c. Infrastructures déchets	13
d. Activité recyclerie	14
7. DFCI	16
8. Plan Alimentaire Territorial	17
9. Développement économique	19
10. Mobilité	20
11. Planification écologique (COT-TETE)	22
12. Habitat	23
13. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)	24
14. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola	25
II. Résultats financiers 2025	25
III. Orientations 2026	34
1. Culture – projets structurants	34
2. SCoT	35
3. Compétence GEMAPI	36
4. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire	36
a. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire	36
b. Service collecte	40
5. Protection des zones habitées contre les incendies – Interface	42
6. Plans communaux et intercommunal de Sauvegarde	43
7. Accélérer la résilience alimentaire (PAT & Leader)	43
8. Planification écologique (COT-TETE)	45
9. Développement économique	45
10. Mobilités	46
11. Habitat durable	47
12. Evolution du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE-Etat)	48

13. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola.....	48
14. Renforcement de la cybersécurité et la protection des données de la Communauté de communes.....	49
15. Orientations budgétaires 2026.....	49

I. Bilan

1. Ressources humaines : bilan général des effectifs

- Statistiques

Au 31 décembre 2025, la Communauté comptait 44 agents (44 agents en 2024) :

- 28 agents en emplois permanents
- 16 en emplois non permanents

L'effectif comporte 8 femmes et 36 hommes, et représente 42,6 ETP (équivalents temps plein).

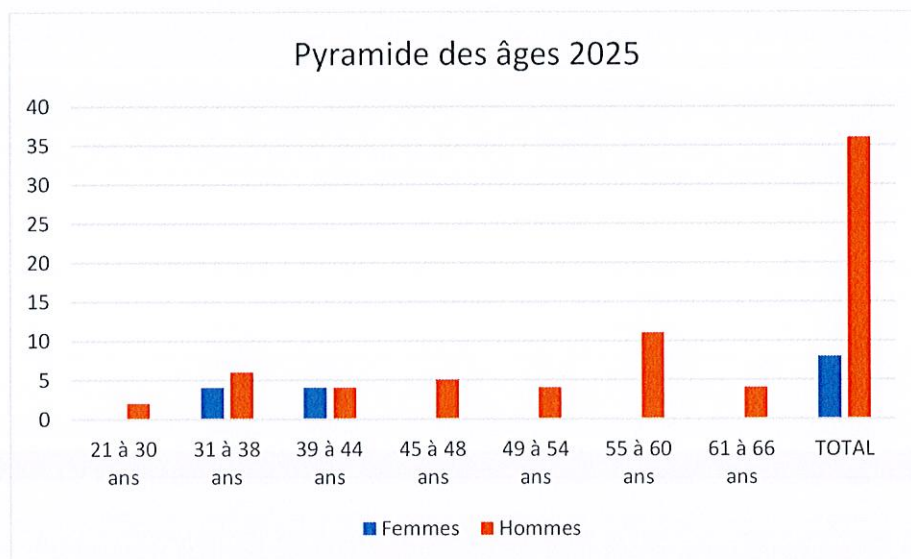
9% des agents sont à temps non complet ou à temps partiel.

Les agents de catégorie C sont fortement majoritaires puisqu'ils représentent 82% des effectifs.

Les agents de catégorie A représentent 11% des effectifs.

Les agents de catégorie B représentent 7% des effectifs.

- Répartition par âge :



L'âge moyen des agents est de 49 ans sur le Budget principal.

- Le traitement de base

Le traitement de base moyen mensuel brut (hors régime indemnitaire et primes de transport) s'élevait à 1871,80 €.

Par comparaison, le SMIC pour 35 heures hebdomadaires s'élevait en 2025 à 1 801,80 € brut mensuel.

- La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Trois agents disposent d'une NBI, représentant un montant mensuel moyen par agent de 90,17 € brut.

- Le régime indemnitaire (RI)

La Communauté de Communes a mis en place le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes depuis le 1er janvier 2019.

Le RIFSEEP se décompose en deux parties :

- Une part fixe appelée IFSE versée mensuellement
- Une part variable appelée CIA, qui peut être versée une fois par an

La part fixe (IFSE) représente environ 21 % du traitement brut et son montant moyen est de 385 € par agent. (422 € en 2024).

La part variable (CIA) est versée une fois par an et représente environ 20 965 € brut annuel pour l'ensemble des agents. (20 950 € brut en 2024).

- L'indemnité de transport (IT)

L'indemnité de transport facultative est versée 2 fois par an et représente 48 856,58 € brut par an. (44 780,47 € en 2024).

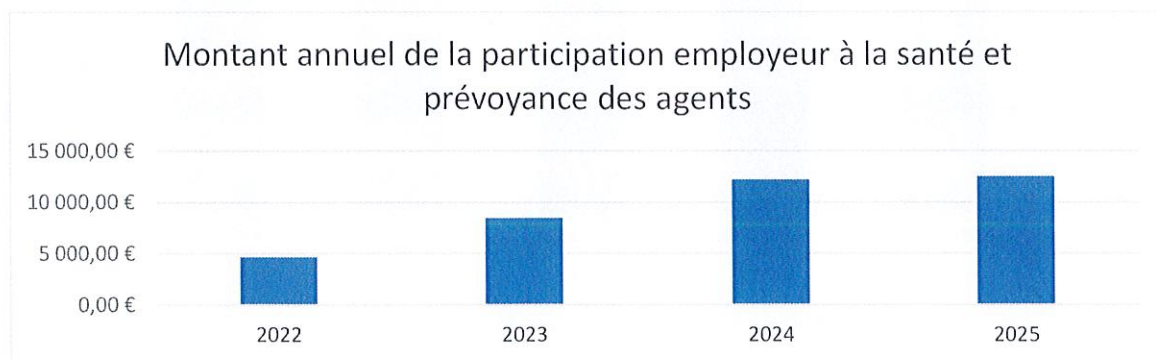
- La participation employeur santé et prévoyance

La participation employeur à la santé et prévoyance des agents pour les contrats labellisés est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 suite à une délibération du Conseil communautaire en ce sens.

Rappel des montants maximum accordés :

Catégorie	A	B	C
Santé	28€	33€	38€
Prévoyance	17€	17€	17€

Pour l'année 2025 elle s'élève à 12 490 € pour l'année 2025. (12 175 € en 2024, 8 436 € en 2023 et 4 658 € en 2022).



On constate que la participation employeur incite plus d'agents à contracter une mutuelle santé et/ou un contrat de prévoyance.

- Les heures complémentaires et supplémentaires

Les heures supplémentaires représentent 14 heures (124 heures en 2024). Elles répondent généralement à des besoins liés, par exemple, à l'arrêt de travail d'un agent du service dont l'absence est partiellement compensée par ses collègues.

Aucune heure complémentaire n'a été versée.

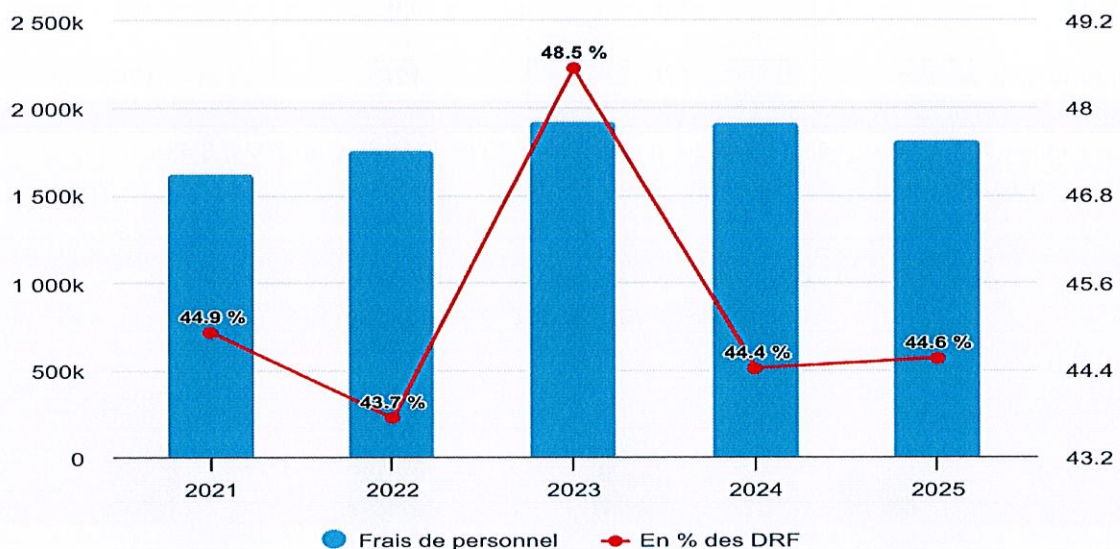
- Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures annuelles pour tous les services de la CCFC hormis le service collecte dont le temps de travail s'élève à 1557 heures annuelles en raison de la pénibilité du travail, conformément à la législation en vigueur et en référence à la délibération n°7121 en date du 10 décembre 2021 votée par le Conseil Communautaire.

- Les charges de personnels

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2021	1 630 511	-	44.91 %	59.7 %
2022	1 765 483	8.28 %	43.73 %	58.9 %
2023	1 925 965	9.09 %	48.54 %	59.2 %
2024	1 921 697	-0.22 %	44.42 %	59.2 %
2025	1 821 815	-5.2 %	44.56 %	59.2 %

Evolution de la masse salariale



Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 821 815 € en 2025 (1 921 696 € en 2024).

Les charges de personnel ont connu en 2025 une évolution à la baisse de l'ordre de 100k€, notamment en raison du règlement de la prime d'assurance statutaire 2025 sur la fin d'exercice 2024 (78k€) mais également en raison de fins de contrats à durée déterminées non renouvelés, de l'absence d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, et enfin de l'entrée en vigueur du décret n° 2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération des agents publics placés en congé de maladie ordinaire qui établit à 90 % le taux de maintien du traitement pour les périodes de congé de maladie ordinaire pour lesquelles le traitement était maintenu intégralement avant l'intervention de ce texte.

- Les dépenses

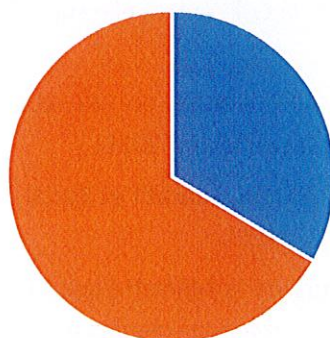
Comptabilisées au chapitre 012, elles se chiffrent à 1,82 M€

	2024	2025
Traitement brut titulaires	763 K€	785 K€
Traitements bruts contractuels	578 K€	478 K€
Dont Traitements bruts autre personnels (CPI, agent mis à disposition)	91 K€	22 K€
Dont Régime indemnitaire (RIFSEEP, Primes transports)	285 K€	294 K€
Charges patronales	745 K€	773 K€
Primes des assurances du personnel	66 K€	78 K€ (payé sur exercice 2024)

Au chapitre 65, les dépenses liées aux indemnités versées aux élus en 2025 ont connu une légère baisse et s'élevaient à 59 333 € avec charges (63 034€ en, 2024).

- Les recettes

Décomposition du chapitre 013 année 2025



■ Remboursement maladies

■ Remboursement salaire chargés de mission et autres personnels

	2025
Remboursement maladies	112 663 €
Remboursement salaire chargé de mission et personnels extérieurs	224 375 €

Comptabilisées au chapitre 013 Atténuation de charges, elles s'élèvent à 342 K€ (422 k€ en 2024).

Il s'agit de la participation des financeurs (224 K€) sur les différents programmes LEADER, OPAH, Expérimentation Foncier incendies, prévention déchets, emplois aidés, et du remboursement d'assurance du personnel lié aux maladies (118 K€).

Des recettes d'années antérieures sur ce chapitre n'ont pas encore été perçues, elles devraient être versées en 2026 et s'élèvent à 100 K €.

Il s'agit des programmes suivants :

- OPAH :
 - Un reliquat est attendu pour un montant de 17 280 € concernant l'année 2024 et 2025 (CDC)
- PVD-ORT
 - Un reliquat est attendu pour un montant de 89 200 € concernant l'année 2024 et 2025 (ANAH et Banque des Territoires).

1. Culture – projets structurants

- Les travaux relatifs aux ouvrages communautaires de l'École des arts et de la Médiathèque à proximité de la cité scolaire du Fium'Orbu sont en cours. Ils sont prévus jusqu'en mai 2026 pour un montant de 4,5M €HT.

Ces projets ont bénéficié du financement du plan exceptionnel d'investissement à hauteur de 71% pour l'Ecole des arts (un financement complémentaire a été demandé sur le fond de territorialisation de la CDC) et à hauteur de 80% par la DGD Bibliothèques (DRAC) pour la médiathèque.

- En parallèle, au cours de l'année 2025, la CCFC a travaillé sur le futur fonctionnement de ces structures :
 - **Recrutements** du responsable du pôle culturel en mai 2025 puis du chargé d'actions culturelles en décembre (prise de poste en février 2026)
 - Elaboration du **Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social** du pôle culturel, présenté et voté en Conseil Communautaire le 30/06/25.
 - Elaboration des **règlements intérieurs** de la Médiathèque et de l'EDA **et des conventions d'occupation du domaine public** concernant l'École des arts présentés et votés en Conseil communautaire le 30/06/25.
 - Fixation des **tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances relatives à la mise en service des équipements** du pôle culturel, présentés et votés en Conseil Communautaire le 30/06/25.

- Demande d'intégration de la Médiathèque intercommunale au réseau des médiathèques territoriales de la Collectivité de Corse ; demande de prêt de fonds documentaire et soutien au programme d'animations, présentées et votées en Conseil Communautaire le 30/06/25. En attente de passage et de vote en Conseil exécutif de l'Assemblée de Corse.
- Demande de financement pour l'acquisition du mobilier, de l'équipement scénographique, informatique, documentaire et logiciels de la Médiathèque, auprès de la DRAC, au titre de la DGD, à hauteur de 80%, présentée et votée en Conseil Communautaire le 30/06/25. Arrêtés d'attribution reçus le 28/10/25.
- Demande de financement pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement scénographique, de l'Ecole des Arts, auprès de l'Etat, au titre de la DETR, à hauteur de 60%, présentée et votée en Conseil Communautaire le 30/06/25. Dossier non retenu pour 2025. Dépôt nouvelle demande pour 2026 le 07/01/26.
- Demande de financement pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement scénographique, de l'Ecole des Arts, auprès de la CDC, au titre de la DQ, à hauteur de 20%.
- Création d'un emploi non permanent de régisseur pour l'auditorium, présentée et votée en Conseil communautaire le 24/09/25.
- Création de la régie de recettes du pôle culture, présentée et voté en Conseil communautaire le 24/09/25. En attente de nomination du régisseur et du mandataire suppléant.
- Création d'un Conseil des usagers consultatif pour l'Ecole des arts (composé de la moitié+1 d'élus communautaires et de futurs usagers associatifs pour le reste) présenté et voté en Conseil communautaire le 24/09/25 + désignation des membres issus du collège des élus.
- Elaboration du règlement intérieur dédié à l'auditorium de l'EDA, présenté et voté en Conseil communautaire le 24/09/25.
- Elaboration des modèles de conventions d'utilisation des services de la Médiathèque par les établissements scolaires et de partenariat spécifiques aux projets scolaires, présentés et votés en Conseil communautaire le 02/12/25.

Les établissements scolaires primaires et secondaires du territoire intercommunal ont bénéficié d'une présentation des futurs outils du pôle culturel lors d'entretiens entre la responsable du pôle et les chefs d'établissements, durant le mois d'octobre 2025.

- Choix des prestataires des logiciels de gestion de fonds documentaire et de location des salles.
- Formations du chef de pôle : secouriste du travail (septembre 2025) ; régies d'avances et de recettes (octobre 2025) ; sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques (octobre 2025)
- Marchés attribués pour la fourniture des équipements mobiliers et matériel scénographique ainsi que l'équipement informatique et de reprographie. Commandes passées pour la Médiathèque (décembre 2025)

Pour mémoire,

- o Concernant la médiathèque, la programmation culturelle sera portée par la CCFC
- o Concernant l'Ecole des arts, la programmation est assurée par chacune des associations ayant vocation à utiliser la structure dans le cadre de ses activités respectives, tout en pouvant contribuer chaque année à un projet d'Ecole commun.

2. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation

Quatre items constituent notre schéma de mutualisation :

- **L'instruction des actes d'urbanisme :**

Le nombre d'actes instruits en 2025 s'élève à 1076 actes (878 actes en 2024).

Le fonctionnement et les tarifs des actes d'urbanisme sont basés sur des « équivalents permis de construire (EPC) selon la nature de l'acte.

Le service est composé de 2 instructeurs du Droit des sols.

- **Assistance administrative aux communes :**

Aide sur la passation de marchés publics, demande de financements, soutien à la gestion administrative et financière, rédaction d'actes administratifs, procédures d'abandon manifeste ou encore biens sans maître.

25% d'1 ETP est affecté à cette mission.

Le service est utilisé par l'ensemble des communes membres.

- **Evénementiel**

La mise à disposition et la maintenance du matériel sont assurées par l'IMPRESA (entreprise d'insertion).

Le service est aujourd'hui bien en place de donner satisfaction aux utilisateurs.

En 2024, le matériel a été utilisé 143 fois : (141 fois en 2024)

Demandeurs	Nombres de mises à disposition du matériel
Mairies et associations	109
Particuliers	34
Total	143

- Navette mobilité des personnes :

Une navette est à la disposition des communes. Elle permet le transport de 8 personnes et peut être utilisée pour le transport de personnes à mobilité réduite.

2 communes ont utilisé ce service en 2025.

3. SCoT

Le SCoT est un document de planification urbaine créé par la loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'urbanisme.

Un SCoT détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.

Le 8 octobre 2021, le Conseil Communautaire a délibéré pour approuver le lancement de la procédure d'élaboration du Scot sur le périmètre de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu.

Le 26 avril 2022, le Préfet de Haute Corse a pris un arrêté fixant le périmètre du SCoT, la CFC et les communes ont effectué les démarches de publication.

Une étude d'AMO pour l'élaboration du SCoT a été réalisée pour un montant de 54 750 € HT financée à 70% par la CDC (DQ) permettant notamment la constitution de documents relatifs aux consultations et l'accompagnement dans la sélection des candidats.

Le groupement Alpicité / BL évolution a été retenu aux termes de l'appel d'offres pour le marché d'assistance à l'élaboration du SCoT valant PCAET.

Le montant total de l'offre retenue est de 199 712,50 € HT sur la base d'un plan de financement prévisionnel tel que :

- 60% DGDU (Etat).....	120 000 €
- 20% Collectivité de Corse (DQ).....	40 000€
- 20% Communauté de Communes soit	40 000€

Toutefois malgré un engagement préalable, l'Etat a transmis par courrier la notification de répartition du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme (DGD-U) pour l'exercice 2025 et celle-ci prévoit l'attribution d'une somme de 39 000 € en lieu et place des 120 000€ demandés dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre d'un SCoT pour notre territoire.

Une réunion de cadrage a eu lieu le 24 Septembre 2025 afin d'engager la mission.

La phase de diagnostic initial a démarré au mois d'Octobre 2025 avec la transmission des données / études préexistantes et l'organisation de temps d'échanges individuels avec les élus du territoire.

L'étape suivante consiste à la poursuite de l'élaboration du SCoT selon le calendrier défini, voir partie orientations 2026.

4. GEMAPI

La loi NoTRE a imposé l'intégration de la compétence GEMAPI aux Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la CCFC a voté en janvier 2021 deux conventions :

- Une avec le service d'assistance technique de la Collectivité de Corse qui a vocation à apporter une ingénierie territoriale auprès des EPCI dans ce domaine au travers, notamment, de la mise en œuvre des différentes étapes de cette compétence.
- Une seconde avec l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse sur l'échange de données relatives à la compétence GEMAPI.

Le marché relatif à l'étude définissant les conditions d'exercice opérationnelle de la compétence GeMAPI sur le périmètre de la CCFC a été notifié pour un montant de 127k €HT et est financé à 80% par le Comité de Massif et l'Agence de l'eau.

L'état des lieux a été rendu par le cabinet d'études et présenté en commission GEMAPI le 17/06/2025 (COTECH + COPIL)

L'étape suivante consiste à la restitution de l'étude, voir partie orientations 2026.

5. Plans communaux et intercommunal de Sauvegarde

Une mission d'accompagnement par un bureau d'études à l'élaboration du PICS et des PCS des communes FIUM'ORBU CASTELLU a été lancée en 2024 et achevée en 2025.

L'arrêté portant approbation du PCIS a été publié le 4 juillet 2025 et transmis aux services associés (Préfet, Sous-Préfet, DDT, SDIS 2B, Gendarmerie) accompagné du document finalisé et voté par le Conseil communautaire le 30 juin 2025.

6. Déchets

a. Service technique collecte

➤ Chiffres clés OM/Tri :

Les chiffres présentés ci-dessous sont en attente de consolidation par le SYVADEC

Le tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA) (c'est-à-dire tous les déchets du territoire) produits par la Communauté de communes a augmenté, il est passé **de 8 485 T en 2024 à 9 143 T en 2025**.

Le volume enfoui (provenant des ménages et de la déchetterie) baisse légèrement en 2025 par rapport à l'année 2024 (4 766 t en 2025 contre 4 781 T en 2024).

Le taux de tri remonte et gagne 4 points en 2025 : **47 %** (ménages + déchetterie contre 43% en 2024).

Le tri des ménages (emballages, papiers, verre) représente **11.7 %** des flux triés et augmente légèrement par rapport à 2024. En 2026, il faudra poursuivre le travail engagé sur le dispositif de collecte et remobiliser la population en particulier sur les flux verre et papier.

- Flux emballages : + **15 %** soit 515 T contre 449 T en 2024
- Flux verre : + **8 %** soit 497 T contre 460 T en 2024

- Flux papier : +33 % soit 58 T contre 44 T en 2024
- Flux cartons Collecte Sélective : +9 % soit 139 T contre 127 T en 2024

A noter, en 2025 la qualité du tri s'est fortement améliorée, en effet le taux de refus dans les emballages à diminué pour passer de 24 à 16 %.

➤ **Activités Collecte OM / Tri**

- Rédaction et vote d'un nouveau règlement de collecte avec extension de la limite du service public à 40 000L/ semaine
- Elaboration et suivi du projet d'amélioration de la collecte : rencontre avec les communes pour ajuster l'aménagement des points de collecte (rencontre avec 3 communes Prunelli, Solaro, Ventiseri)
- Acquisition de 5 bennes fermées pour le déploiement de la collecte des cartons en montagne
- Augmentation des fréquences de collecte des emballages sur l'ensemble du territoire (C2)
- Diminution des fréquences de collecte des ordures ménagères (C3)
- Mise en place d'un outil de suivi des réclamations des usagers et des professionnels
- Sécurisation de la donnée avec la refonte de l'outil de suivi des tonnages
- Réalisation d'un document directeur « objectifs stratégiques du service technique »
- Poursuite du projet d'amélioration des performances de collecte (ajustements du service en lien avec la redevance spéciale, notes de service récurrentes, mise en place de critères d'amélioration des performances des agents, notation des agents).
- Augmentation des points de collecte des cartons, 79 points en 2025

b. Service prévention des déchets

➤ **Actions en faveur de la réduction des déchets :**

En 2025, plusieurs actions en faveur de la prévention et réduction des déchets ont été menées, de même que la mise en œuvre d'actions structurantes.

○ **PLPDMA :**

- Lancement d'une consultation pour l'accompagnement à l'élaboration du PLPDMA et attribution du marché

○ **Plan biodéchets :**

- Ajustement et consolidation du plan biodéchets
- Benchmark pour l'achat du matériel de pré-collecte et formation du service
- Modification du dossier de demande de financement auprès du fond vert / OEC pour le déploiement de la collecte
- Distribution de 200 composteurs

○ **Redevance spéciale :**

- Déploiement « année 2/3 » de la redevance spéciale, 16 nouveaux redevables dans la catégorie administrations et crèches
- Mise à jour du règlement
- Initiation de rencontres avec des agriculteurs afin d'évaluer la production de déchets de cette catégorie d'activité (4 agriculteurs)
- Mise à jour de la liste des redevables déjà concernés
- Rencontre avec plusieurs socio-professionnels

- Gestion des réclamations
- Facturation de 837 redevables en 2025
- Installation du contrôle d'accès à la déchèterie intercommunale
- Communication d'information sur les réseaux sociaux
 - o Tri sélectif / prévention des déchets
- Campagne de communication et d'information sur les réseaux sociaux (195 039 personnes touchées et 2 804 interactions)
- Préparation des interventions tri et sensibilisation à destination des écoles (création des supports pédagogiques, planification...)
- Extension de l'opération boîte à dons de livres sur les communes de Ghisonaccia et Pietrosu
- Lancement d'un marché en faveur de la refonte de la signalétique
- Opération broyage des déchets verts à domicile en partenariat avec Umani
- Participation à l'évènement « Sulaghju Core di natura », sensibilisation au tri et à la réduction des déchets (80 élèves sensibilisés)
- Participation à l'évènement « Fête de la mer et des littoraux » en partenariat avec le Conservatoire du littoral sur la thématique des déchets marins et de leur impact sur les milieux aquatiques.
- Participation à la sensibilisation des scolaires à l'étang de Palu avec le conservatoire du littoral (3 classes)
- Actions structurantes et transversales : rédaction du rapport annuel 2024, matrice des coûts 2024, bilan tonnages 2025, déclaration soutien à la connaissance des coûts, déclaration ambassadeurs du tri, descriptif du dispositif de collecte pour citeo et l'OEC
- Réalisation d'une campagne de communication (toujours en cours) sur la thématique de la sobriété au quotidien dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ADEME en faveur de la réduction des déchets
- Réalisation d'un diagnostic action en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire dans 3 cantines scolaires et au sein de l'ESAT dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ADEME en faveur de la réduction des biodéchets
- Renouvellement des points de collecte du tri sélectif dans les campings des villages de vacances de Ghisonaccia dans le cadre d'un appel à projet lancé par CITEO
- Organisation d'un vide dressing en avril
- Organisation d'un vide dressing/ bourse aux jouets en novembre
- Refonte du site internet de la communauté de communes et création d'un portail dédié à la gestion des déchets
- Distribution de 185 nouveaux composteurs et formation des acquéreur à leur utilisation

c. Infrastructures déchets

➤ Quai de transfert à usage interne

Le quai de transfert à usage interne réceptionné le 31 janvier 2020 situé sur la route de Ghisoni est utilisé partiellement pour stocker du matériel de collecte ainsi que des déchets issus du flux carton afin d'optimiser les transports vers le repreneur.

➤ Atelier économie circulaire / ressourcerie

La construction de l'atelier économie circulaire a été réalisée pour un montant de 224 k€ HT, financé en partie par le Ministère de l'Écologie dans le cadre de la convention TEPCV. Les travaux de VRD, qui

n'étaient pas compris dans le marché initial de construction au regard de l'enveloppe de financement accordée, sont programmés pour être réalisés en 2026. En 2024/ 2025, ces travaux ont fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre ainsi que d'une demande de financement.

Initialement, le projet prévoyait la création d'un atelier bois. Toutefois, en raison de la baisse conséquente du gisement de cette matière ce projet a nécessité une requalification.

Parallèlement, concernant le projet de création d'une ressourcerie : la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction du bâtiment a pris du retard en raison de la crise sanitaire et d'un manque de moyens humains en interne à la CCFC pour assurer le suivi du dossier. Le permis de construire a néanmoins été déposé et accepté le 8 décembre 2021, pour une opération de construction alors estimée à 1,2 M€ HT.

Par la suite, malgré un avis favorable de l'ADEME de Corse, qui avait elle-même produit une étude concluant à la pertinence de la création d'une ressourcerie sur le territoire, l'ADEME nationale a demandé la réalisation d'une étude complémentaire et a revu à la baisse sa participation financière. Ces éléments ont conduit à l'abandon du projet initial tel qu'il avait été conçu, celui-ci ne pouvant être réalisé dans ces conditions.

En conséquence, en 2025, la Communauté de communes a décidé de réorienter ces deux projets. L'atelier économie circulaire existant est ainsi repositionné afin d'être transformé en une ressourcerie spécialisée intégrant un atelier de réparation des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Le démarrage opérationnel de ce nouveau projet pourra intervenir une fois les travaux de VRD réalisés. Par ailleurs, le conseil communautaire devra se prononcer sur le mode de gestion de ce nouveau service.

d. Activité recyclerie

Deux recycleries sont présentes sur le territoire. L'une est gérée par l'intercommunalité et se situe à Prunelli di Fiumorbu, l'autre est gérée par le SYVADEC, et se situe sur la commune Ventiseri (les communes de Chisà et Ventiseri adhéraient à ce Syndicat avant d'intégrer la Communauté, et se situe à Ventiseri).

- La recyclerie de Ventiseri est ouverte tous les jours sauf le mercredi et le dimanche.
- La recyclerie de Prunelli est ouverte tous les jours sauf le dimanche.

Les filières de tri suivantes y sont présentes : cartons, meubles, petits objets de la maison et du jardin, plâtre, article de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardinage, jeux et jouets, déchets électriques et électroniques, métaux, huiles minérales, bois, pneus, bouteilles de gaz, déchets diffus spécifiques, textiles.

Filière supplémentaire à Ventiseri : gravats

Filières supplémentaires à Prunelli : DASTRI, huile végétales, polystyrène, radiographies, VHU, emballages, papier, verre.

Recyclerie intercommunale de Prunelli :

En 2025, la recyclerie intercommunale de Prunelli a bénéficié d'une opération de mise aux normes et de mise en sécurité :

- Installation d'une clôture de sécurité sur le site
- Rénovation de la dalle de réception des déchets

- Installation de garde-corps béton sur les 7 quais hauts
- Mise à jour de la déclaration ICPE
- Réalisation d'un bilan afin d'évaluer l'étendue des non-conformités qui touchent le site
- Réalisation des mesures de bruit / eaux
- Réalisation du contrôle périodique obligatoire

Accès à la déchetterie de Prunelli en 2025 :

	Particuliers	Professionnels	Administrations	Prestataires	TOTAL
Total	20074	133	331	1018	21 556 (19 429 en 2024)

Tonnages collectés sur les 2 recycleries en 2025 sont les suivants :

Flux	Tonnages 2025
Cartons recyclerie	91
MEUBLES	600
PLATRE PMCB	29
ASL	8
ABJ	4
D3E	226
METAUX	274
GRAVATS	68,94
VEGETAUX	789
BOIS	79
PNEUS	23
DDS	10
HUILES MINERALES	3
TEXTILES	40
BOUTEILLES GAZ	0.620
TV Valorisé	282
TV Enfouis	328
Total déchèteries hors gravats	3 139
Total Valo déchèterie hors gravats	2810

➤ Problématique des gravats :

Depuis 2022, la Communauté de communes ne réceptionne plus les gravats sur sa déchèterie intercommunale en raison de la présence récurrente d'amiante et d'absence de solution pour traiter ce type de déchets dangereux en Corse. Seule la recyclerie de Ventiseri les accepte en faible quantités. Depuis l'année 2022, il est à noter qu'une entreprise privé agréée située sur la commune de

Ghisonaccia, reprend gratuitement les gravats. De ce fait, les professionnels du territoire utilisent exclusivement ce service. Il apparaît donc évident de ne pas rouvrir la filière en 2026

➤ **Activité bennes à monstres :**

A la demande des municipalités, des bennes à monstres sont installées à l'attention des habitants des villages de l'intérieur.

En 2025, la CCFC a mis en place 137 bennes (131 en 2024) qui ont permis de collecter 202 Tonnes de déchets. Depuis 2024, ces bennes bénéficient d'une opération de tri réalisée par un prestataire sélectionné par l'intermédiaire d'un marché public. Grâce à cette opération, 40% de leur contenu est valorisé.

➤ **Véhicule hors d'usage.**

En plus de ces flux, 43 véhicules hors d'usage ont été traités en 2025 (36 en 2024).

Un service commun a été voté en décembre 2021 pour répondre aux préconisations de la chambre régionale des comptes afin de continuer d'assurer ce service dans un cadre juridique sécurisé.

➤ **Facturation du service de la déchèterie**

Les services de la déchèterie sont payants pour les professionnels depuis cinq ans. Seuls les flux générant des dépenses pour la collectivité sont concernés. Le montant facturé correspond au coût réel supporté par celle-ci.

Depuis le début de l'année 2024, les entreprises du BTP assujetties à la redevance spéciale bénéficient de douze passages par an à la déchèterie intercommunale, inclus dans leur tarification. Au-delà de ces douze passages, la facturation supplémentaire est directement intégrée aux factures de redevance spéciale.

Les autres professionnels utilisant les services de la déchèterie, sans bénéficier du forfait de douze passages inclus, seront facturés conformément aux tarifs en vigueur.

7. DFCI

➤ **DFCI**

Un dossier de financement d'une 4e tranche a été déposé auprès du FEADER via les services de la CDC pour un montant prévisionnel de travaux de 231 000€ pour 4 créations et 6 mises aux normes.

Nous sommes dans l'attente d'un retour concernant notamment la maîtrise du foncier.

➤ **Protection des zones habitées contre les incendies – Interface**

L'expérimentation a pris fin en juillet 2025 animée par une chargée de mission aidée par l'Etat (Fonds vert) à hauteur de 80%.

Le rapport définitif de l'expérimentation relative à la protection des populations et habitations contre les incendies en zone rurale qui a permis la création des Zones Tampon Exceptionnelles (ZTE) a été

remis à nos partenaires : SDIS 2A et 2B, à la Préfecture de Haute Corse, à la CDC, à la DDT de Haute Corse, à la DRAAF et à l'ODARC.

Dans ce contexte, l'expérimentation, telle que menée pendant 3 ans, a certes permis de réaliser des ZTE mais elle a également permis de dégager une plus-value au niveau des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

L'inscription des ZTE dans le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) témoigne de l'engagement à long terme pour compléter et renforcer la protection des biens et des personnes et la préservation de notre environnement.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu, qui comprend 13 communes, 27 zones ont été analysées, parmi lesquelles 4 ont justifiées la mise en place d'une ZTE, (Pietrosu, Lugo di Nazza, San Gavinu di Fium'Orbu, Ghisoni).

Cependant, malgré les moyens mis en œuvre durant ces 3 années d'expérimentation, le processus concluant et structurant en matière de protection contre le risque d'incendie de forêt suivi met en lumière plusieurs axes d'amélioration, et la poursuite du travail de valorisation des ZTE est nécessaire pour la réussite totale du projet.

Le travail de pérennisation et valorisation de ces espaces créés doit être poursuivi. (voir partie orientations 2026)

8. Plan Alimentaire Territorial

Stratégie

La communauté de communes a élaboré une candidature Leader 6.0 sur la question de la résilience alimentaire, que l'on définit comme la capacité du territoire à garantir une alimentation abondante, saine et équilibrée à sa population en dépit des perturbations qui peuvent affecter les différents maillons du système alimentaire.

Le projet vient consolider le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et propose une stratégie autour de 3 axes :

1. Mieux produire et transformer / Soutenir une agriculture nourricière et agro-écologique pour le territoire
2. Mieux consommer / Accompagner nos modèles de consommation et de culture culinaire vers le mode de vie méditerranéen
3. Mieux distribuer / Faciliter l'accès des habitants à une alimentation locale et qualitative

Avancement convention Leader

En mars 2025, Le conseil exécutif de Corse a confirmé la sélection de notre territoire pour le programme Leader avec une dotation Feader de 1 091 951,45 €.

Depuis nous travaillons avec L'ODARC, instructeur et payeur sur ce programme, sur la convention et les fiches actions.

La composition du comité de sélection

Projets en cours (PAT notamment)

- **Création d'un drive fermier**

Dans un premier temps, l'initiative concernée l'appui à l'émergence d'un magasin de producteurs. Malgré l'organisation de plusieurs ateliers, la dynamique n'a pas pris. Le projet impliquait des engagements et une prise de risque que les agriculteurs présents n'étaient pas prêts à assumer à ce stade.

Ainsi le petit collectif d'agriculteurs émergeant a souhaité tester le principe du drive fermier. Les habitants commandent en ligne sur cagette.net et viennent le mardi de 17h à 18H récupérer leur panier à Ghisonaccia.

Aujourd'hui, ils font une trentaine de paniers par semaine et cela évolue positivement chaque semaine.

- **Accompagnement des maraichers installés dans l'amélioration de leur pratique agroécologique**

Interbio et Ver de terre production accompagnent 2 maraichers installés sur le territoire en agriculture conventionnelle pour l'amélioration de leur pratique agroécologique

- **L'accompagnement des acteurs de la restauration collective volontaires :**

La restauration collective est un levier majeur pour avancer sur ces différents axes : tant au niveau de l'approvisionnement et de son impact sur la production locale, du choix des menus pour favoriser une diversification des sources de protéine, de l'éducation au goût et de ses effets sur la santé etc. 2000 repas sont préparés chaque jour sur le territoire (1 000 en période hors scolaire) par 5 acteurs clefs. Ainsi la CCFC a proposé à ces acteurs, sur la base du volontariat, un accompagnement pour améliorer les pratiques vers une alimentation durable.

Deux acteurs ont répondu favorablement : la cité scolaire et la cantine scolaire de Ventiseri.

Cet accompagnement a pour objectif de favoriser l'autonomie des équipes de restauration pour aller vers une restauration collective 100% faite maison, bio-locale, de saison avec maîtrise des coûts.

L'accompagnement sera organisé en 3 étapes :

- La réalisation d'un diagnostic du site afin d'analyser des capacités à cuisiner une offre alimentaire faite maison, à base de produits bruts, bio-locaux, de saison, en circuits courts
- Un module de formation sur l'intégration des produits de qualité en restauration collective. Ce module sera pensé à destination en premier lieu du personnel de cuisine mais pourra être ouvert à toutes personnes concernées par la problématique : parents, délégués, gestionnaire des achats etc.
- Un accompagnement opérationnel en immersion en cuisine sur chaque site avec fabrication de la totalité des repas sur 2 semaines : une en automne, une au printemps.

2025 a permis de confirmer l'engagement des partenaires et de lancer le marché avec réception des offres (octobre 2025).

- **Création du Conseil Local de l'Alimentation (CLA)**

Le principal rôle du CLA est de faire rencontrer les acteurs qui n'ont pas pour habitude de travailler ensemble, pour aider à construire et mettre en œuvre un projet innovant et transversal autour de l'alimentation dans le Fium'Orbu Castellu.

L'objectif est de permettre :

- Des regards croisés, partenaires et élus, sur les actions réalisées et les projets,
- L'implication de tous afin de lever les freins potentiels et faciliter l'avancée des projets,
- Des paroles d'experts pour éclairer la stratégie et gagner en efficacité

Le Conseil local de l'alimentation s'est réuni 2 fois (octobre 2024 et juillet 2025). En juin 2025, une consultation auprès de habitants a été lancée afin de sélectionner 4 représentants souhaitant s'impliquer.

Ainsi, élus, partenaires techniques et financiers, acteurs du monde agricole, de la restauration et habitants sont conviés pour échanger et partager, identifier les freins et faciliter l'avancée des projets.

- L'accompagnement par la CCFC, à la demande des communes, de projets communaux en cohérence avec la stratégie de résilience alimentaire du territoire.
- Initier un réseau des jardiniers du Fium'Orbu Castellu

La CCFC souhaite mieux connaître et valoriser les jardiniers amateurs présents sur le territoire. Ces habitants participent à leur manière à une alimentation locale, durable et autonome, qu'il s'agisse de potagers, de vergers ou de petites productions partagées.

Dans un premier temps, il a été envoyé un mail aux communes pour recenser, sur chaque commune, les particuliers ou collectifs qui cultivent un potager, un verger, ou un jardin vivrier (même à petite échelle).

Ce premier repérage nous permettra de :

- Mieux comprendre les pratiques existantes,
- Envisager des temps d'échange ou d'accompagnement,
- Poser les bases d'un futur projet collectif autour du réseau des jardiniers du Fium'Orbu Castellu.

Pour l'instant, seule une commune a répondu à l'appel.

- **Candidature Erasmus +**

Nous avons été sélectionnés pour participer à ce programme d'échange piloté par la CDC sur le thème de la résilience alimentaire.

9. Développement économique

Dans le cadre de la compétence « actions de développement économique », la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu (CCFC) a conventionné avec la Collectivité de Corse (CDC) et l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) pour une déclinaison territoriale du Schéma de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Corse, dans le but de favoriser les actions en faveur du tissu économique du territoire.

Une des premières étapes constitue à améliorer la connaissance du territoire et de son tissu économique et de définir une stratégie de l'aménagement économique adaptée.

Un marché de prestation de service a été lancé afin de mieux connaître la situation économique macro du territoire et plus finement les trajectoires individuelles des entreprises afin de pouvoir déployer une politique publique pertinente pour soutenir et développer le tissu économique.

Le prestataire Aid Observatoire, Arnaud ERNST, a été retenu pour nous aider à **élaborer notre stratégie de développement économique**.

Le prestataire a **déployé sa méthodologie** : échanges avec les acteurs locaux, analyse de données et documentaires, expertise terrain, enquête en ligne à destination des entreprises, analyse du foncier économique, inventaire des ZAE.

Un premier diagnostic a été présenté en comité de pilotage. Au-delà d'une restitution synthétique de tous les éléments recueillis, il a permis de repérer les principaux enjeux avec :

- L'identification des filières stabilisées, de celles qui bénéficient d'éléments conjoncturels favorables, des filières à structurer et celles pouvant être développées
- La définition des objectifs transversaux et par filière
- La priorisation des filières d'avenir

À partir de ces éléments validés en comité de pilotage, le prestataire a commencé à travailler sur une **stratégie de développement économique** répondant à des attentes clairement exprimées par la collectivité : un **plan d'actions concret et immédiatement mobilisable, relevant strictement des compétences** de la communauté de communes et **pleinement réaliste au regard de ses contraintes budgétaires**.

10. Mobilité

(Rappel : la CCFC s'est saisie de la compétence mobilité au cours de l'année 2021).

Élaboration d'un plan de déplacement et de mobilité simplifié

Le conseil communautaire a validé le principe de lancer un **plan de déplacement et de mobilités simplifié** le 18 décembre 2023. L'ANCT finance à 100% l'ingénierie au travers d'une prestation INDDIGO.

Le 30 Juin 2025, le conseil communautaire a arrêté le PDMS avant le passage en comité des partenaires et les consultations officielles des partenaires / habitants.

Ainsi, le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 4 axes stratégiques, déclinés en 13 actions opérationnelles :

Axe 1 : Proposer une offre de transport collectif adaptée au territoire et aux besoins des usagers

- Action 1 : Créer une ligne régulière de transport collectif sur l'axe Ghisonaccia <> Prunelli <> Ventiseri <> Solaro
- Action 2 : Créer des lignes régulières de navettes entre les communes de montagne et le littoral

Axe 2 : Déployer la politique cyclable intercommunale

- Action 3 : Réaliser les aménagements cyclables définis dans le schéma directeur cyclable
- Action 4 : Pérenniser l'offre de location longue durée de VAE
- Action 5 : Implanter du stationnement vélo sur le territoire communautaire
- Action 6 : Assurer une veille des aménagements modes actifs communaux pour favoriser la cohérence et la synergie des projets à l'échelle intercommunale.

Axe 3 : Favoriser les alternatives à la voiture en solo

- Action 7 : Développer la pratique du covoiturage
- Action 8 : Améliorer l'aménagement de l'espace public au profit des piétons
- Action 9 : Sensibiliser les employeurs du territoire à la réalisation de Plan de mobilité employeur
- Action 10 : Faire connaître l'offre de mobilité
- Action 11 : Sensibiliser et animer selon une approche par cible (jeunes, seniors, touristes, etc.)

Axe 4 : Faciliter la mise en œuvre des actions

- Action 12 : Concerter les usagers en mobilisant le Comité des Partenaires
- Action 13 : Assurer un suivi régulier du PDMs

Le Plan de Mobilité Simplifié a reçu un avis positif du comité des partenaires le 18 juillet 2025.

Le 30 septembre 2025, la consultation des partenaires et maires a été lancée conformément aux articles L1214-36-1 et R1214-12 du code des transports. La CdC, l'AUE, l'office des transports, le comité de massif, la préfecture et DDT, les communes membres de la CCFC ainsi que les AOM limitrophes ont eu trois mois pour fournir leur avis. Seule la commune de Prunelli di Fium'Orbu a fait une réponse argumentée sur les éléments qui ne leur convenaient pas.

Service de location longue durée de vélo à assistance électrique

Opérationnel depuis avril 2022, avec plus de 180 personnes bénéficiaires, la flotte de 40 vélos à assistance électrique a été intégralement récupérée et révisée en mai 2025.

Ainsi, le conseil communautaire a validé en juin 2025 la revente de ce parc de vélos électrique dont la collectivité n'a plus utilité sous forme d'une bourse aux vélos :

- La vente sera réservée aux particuliers, habitants sur le territoire de la communication de commune. Un justificatif de domicile sera demandé.
- La vente se fera selon l'ordre d'inscription des acheteurs dans la limite des stocks disponibles. L'inscription se fera en ligne, via un questionnaire dédié.
- Les 40 premiers inscrits seront informés de la date de récupération de leur vélo.
- Les vélos doivent être enlevés par les acheteurs le jour même de l'achat. La Communauté de Communes ne propose pas de service de transport ou de livraison.
- Le paiement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public. Aucun paiement par carte bancaire ou espèces n'est accepté.

La vente de ces biens issus du domaine privé de la collectivité fera l'objet d'une publicité au moins 15 jours avant la vente sur :

- Le site internet de la CCFC,
- La page Facebook de comcom
- Affiche transmis aux communes pour affichage dans leurs locaux
- Et par voie de presse

Il a été convenu d'un prix forfaitaire de :

- 1 000 € pour les vélos ayant parcouru entre 0 et 999 km
- 900€ pour les vélos ayant parcouru entre 1 000 et 1999 km
- 800€ pour les vélos ayant parcouru entre 2000 km et 3405km

Stationnement

La communauté de communes a conseillé les communes sur le mobilier urbain et le choix des emplacements pour favoriser le stationnement vélo sur le territoire. Investissement de faible coût, rapidement opérationnel, cela permettait de donner une visibilité à l'engagement du territoire sur ces sujets. Pour l'instant, peu de communes se sont engagées dans cette voie.

11. Planification écologique (COT-TETE)

Au travers des différentes actions menées sur son territoire, la communauté de communes s'engage pour la transition écologique du territoire : gestion et prévention des déchets, écotourisme, OPAH-RU, projet alimentaire territorial, service de location longue durée de VAE, prévention incendie, plan de déplacement de mobilité simplifié etc.

Afin de renforcer cette dynamique, la communauté de communes a souhaité concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial (COT). L'ADEME propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur le programme Territoires Engagés en Transition TETE. Ce contrat a été signé en décembre 2024.

Pour mémoire, Le COT est organisé en deux phases distinctes :

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité de :

- Organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche
- Faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire (à travers les audits Cit'ergie et Économie Circulaire)
- Compléter ses diagnostics territoriaux
- Bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes

La seconde phase de 3 ans permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

Dans le cadre de cette contractualisation, l'ADEME accordera à la communauté de communes une enveloppe de 250 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1, et aide variable selon l'atteinte d'objectifs fixés en phase 1 de 175 000 € en phase 2).

Des premiers ateliers de travail internes à la CCFC ont été mis en place mi-février 2025 pendant 3 jours avec les agents concernés par cette thématique. Il s'agissait de compléter les référentiels Climat Air Énergie et Économie circulaire pour réaliser le point O et définir des objectifs à 4 ans.

Un premier séminaire s'est tenu s'est tenu en juillet 2025 afin de présenter les résultats des états des lieux initiaux sur la base des deux référentiels.

Une demande d'audit a été faite en septembre 2025, nous sommes dans l'attente des résultats.

12. Habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain démarrée au mois de Juin 2023 (faisant suite à une première OPAH-RR mise en place sur le territoire en 2017) portée par la Comcom avec le soutien de l'Etat et de la CdC.

Un chargé de mission en régie dans les locaux afin de conserver la volonté de guichet unique au sein même du territoire : accompagnement gratuit des ménages dits modestes et très modestes (conditions de ressources) sur l'ensemble du parcours de demande de subventions MaPrimeRénov' en fonction du projet de travaux de leur logement (adaptation du logement, économie d'énergie et résorption de dégradations). En cas d'accord de l'Anah pour ce type de dossier, un financement complémentaire de la ComCom et de la CdC est octroyé au pétitionnaire permettant de réduire considérablement le reste à charge, voire de l'annihiler.

Par ailleurs, la ComCom a signé en fin d'année 2024 une convention cadre avec l'AUE et la DREAL afin d'unifier le parcours entre les grands dispositifs d'aide MaPrimeRénov' et ORELI concernant les projets de rénovation énergétique performante avec un accompagnement unique réalisé par la Comcom. Ainsi au cours de l'année 2025, le service a pu constituer 5 dossiers combinés MPR / ORELI.

Malgré une suspension des dépôts de dossier concernant les travaux de rénovation énergétique à partir du mois de Juillet 2025, le service présente les chiffres suivants :

58 dossiers notifiés au cours de l'année

147 dossiers notifiés et 82 dossiers soldés pour 1 974 145 € HT de travaux sur le territoire

Dans la continuité du fonctionnement OPAH-RR, l'aide à l'ingénierie (équipe opérationnelle) de l'OPAH-RU est répartie sous convention entre les partenaires du dispositif : CCFC, Collectivité de Corse et Anah.

Le nombre de contacts, dossiers déposés et notifiés au cours de l'année 2025 confirment la dynamique du programme.

Tableau détaillant la répartition des dossiers notifiés par type de travaux de l'OPAH-RU à la fin de l'année 2025 :

		2023	2024	2025	TOTAL			
Nombre dossier PO Très Modeste	Travaux MaPrimeAdapt'	9	26	25	60	41%	82%	
	Travaux MaPrimeRenov'	13	21	21	55	37%		
	Travaux Ma Prime Logement Decent	1	4	0	5	3%		
Nombre dossier PO Modeste	Travaux MaPrimeAdapt'	0	2	1	3	2%	9%	
	Travaux MaPrimeRenov'	2	4	2	8	5%		
	Travaux Ma Prime Logement Decent	0	2	0	2	1%		
Nombre dossier PB	INTERVENTION LOURDE		0	0	5	5	3%	10%
	AMELIORATION	AUTONOMIE	0	0	0	0	0%	
		ECONOMIE D'ENERGIE (>35%)	3	0	4	7	5%	
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0%	
		REHABILITATION (ID>0,35)	2	0	0	2	1%	
		RSD / DECENCE	0	0	0	0	0%	
		TRANSFORMATION USAGE	0	0	0	0	0%	
	LOC AVANTAGES	LOC 1	5	0	6	11	79%	
		LOC 2	0	0	0	0	0%	
		LOC 3	0	0	0	0	0%	
TOTAL		30	59	58	147			

13. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

➤ Le CRTE : le Contrat de Relance et de Transition Écologique

Afin de répondre aux nouvelles orientations, un avenant au CRTE a été signé le 30 Janvier 2025, le territoire du Fium'Orbu Castellu étant le premier de Haute-Corse à contractualiser.

Ce document cadre a mis en avant 7 orientations stratégiques pour l'accélération de la transition écologique : Mieux se déplacer, Mieux se loger, Mieux préserver nos écosystèmes, Mieux produire, Mieux se nourrir, Mieux consommer et Mieux mailler le territoire.

Au cours du mois de Novembre 2025, une mise à jour du tableau de recensement des actions et la maquette financière associée a été réalisée. Celle-ci a permis de dresser un bilan des actions s'inscrivant dans la feuille de route de la Conférence des Parties pour la transition écologique (COP de Corse).

Selon la maquette financière regroupant les actions terminées, engagées ou à venir, le coût total prévisionnel des actions portées par la CCFC est de 13 270 251 €.

14. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola

Au cours de l'année 2021, la CCFC a modifié ses intérêts communautaires pour y intégrer les études relatives au projet d'hôpital public local.

En 2023, après la réunion de plusieurs commissions santé et plusieurs rencontres avec l'ARS, l'hôpital de Bastia et les acteurs de santé du territoire, les discussions avec l'ARS ont abouti à un document de programmation à 2 piliers dont la programmation sera mise en œuvre à compter 2024.

Bilan 2025 :

- Hôpital de jour : Travaux lancés en 2025 par la commune de Ghisonaccia, ouverture prévue mars/avril 2026 avec 2 HDJ (hôpital de jour) :
 - 1 HDJ santé médecine 5 lits
 - 1HDJ SMR (motricité renforcée) avec 15 lits
 - 1 médecin recruté par l'hôpital de Corte + 2 kinésithérapeutes
- Ouverture de la Maison des adolescents en novembre 2025

II. Résultats financiers 2025

Dans l'attente du CFU (compte financier unique), les résultats issus des données non encore consolidées sont les suivantes :

➤ Résultats de clôture :

	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat de clôture en fonctionnement	1 942 505	1 773 294	2 558 799	3 301 954	3 839 842
Résultat de clôture en investissement	-215 613	789 359	748 614	-71 387	-338 727
Résultat global de clôture	1 726 892	2 562 654	3 307 413	3 230 567	3 501 115

A noter : Concernant la section investissement : Une subvention de 700k€ issue du PEI sur l'opération de construction de l'Ecole des arts et de la médiathèque aurait dû être versée en 2025, les services du SGAC et de la DRAC nous ont informés du retard de paiement de cette subvention qui doit être versée en début d'année 2026 dès l'adoption du budget de l'Etat.

Cependant, l'emprunt envisagé par le Conseil communautaire pour couvrir le reste à charge de la collectivité sur l'opération de construction de l'Ecole des arts et de la médiathèque devra être envisagé pour l'année 2026 afin de ne pas grever la capacité d'investissement de la CCFC concernant d'autres domaines et notamment la GEMAPI, les déchets, la mobilité, le leader, ect...

➤ Dépenses d'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement brut	829 606	747 942	1 890 869	1 951 214	1 914 093
Dépenses financières d'investissement	110 146	278 988	231 827	805 812	122 433
Remboursement de capital	0	0	0	15 610	16 141
Opérations d'ordre	258 950	295 685	709 445	1 200 590	729 002
Déficit d'investissement reporté	300 744	215 613	0	0	71 387
Excédent capitalisé 1068	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 499 446	1 538 228	2 832 141	3 973 225	2 853 056

➤ Recettes d'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotations et subventions	710 040	1 664 247	1 172 950	1 533 104	619 744
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0	4 433	0	0	0
Autres recettes réelles d'investissement	0	0	0	0	262 304
Recettes liées à l'emprunt (chapitre 16)	0	0	600 000	0	0
Opérations d'ordre	573 793	658 908	1 018 445	1 620 121	1 535 042
Excédent d'investissement reporté	0	0	789 359	748 614	0
Excédent capitalisé 1068	0	0	0	0	97 240
Recettes d'investissement	1 283 833	2 327 587	3 580 755	3 901 838	2 514 330

➤ Recettes de fonctionnement

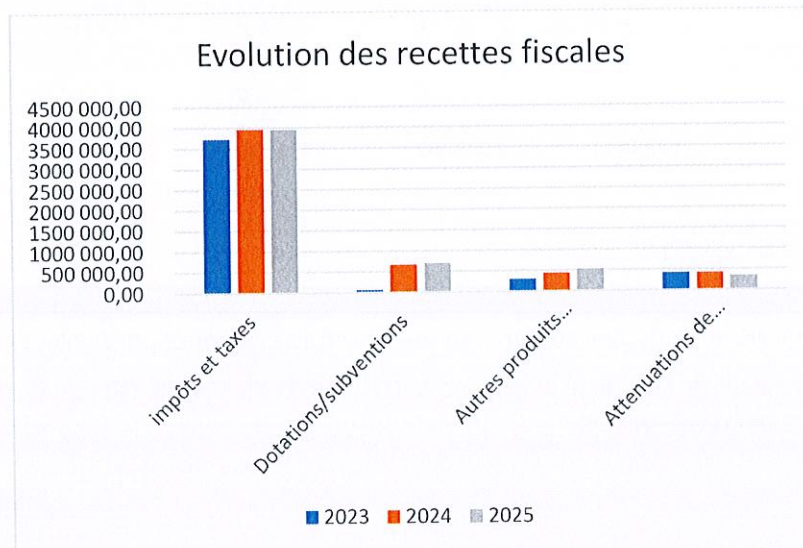
Les recettes de fonctionnement, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
- Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
- Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
- La TEOM
- La Redevance spéciale
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels.

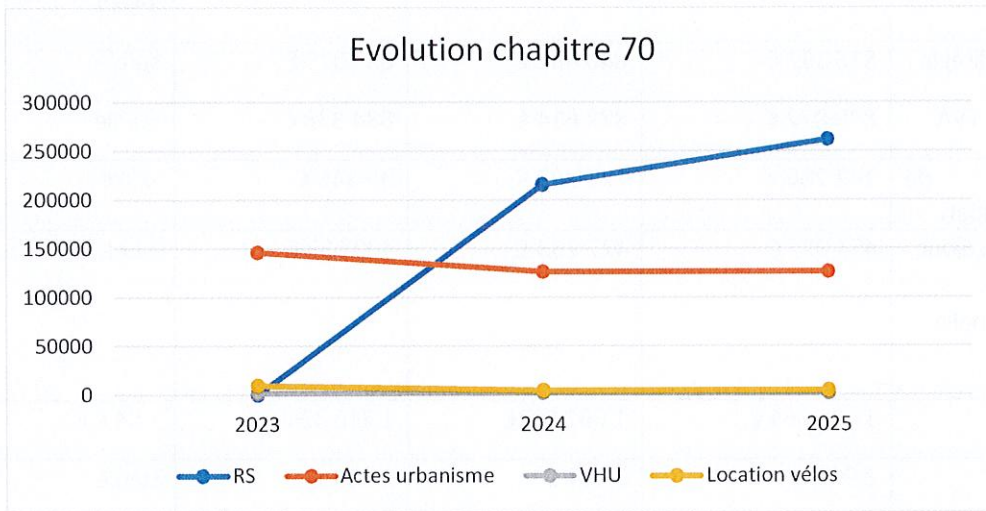
Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

- Détail des recettes de fonctionnement

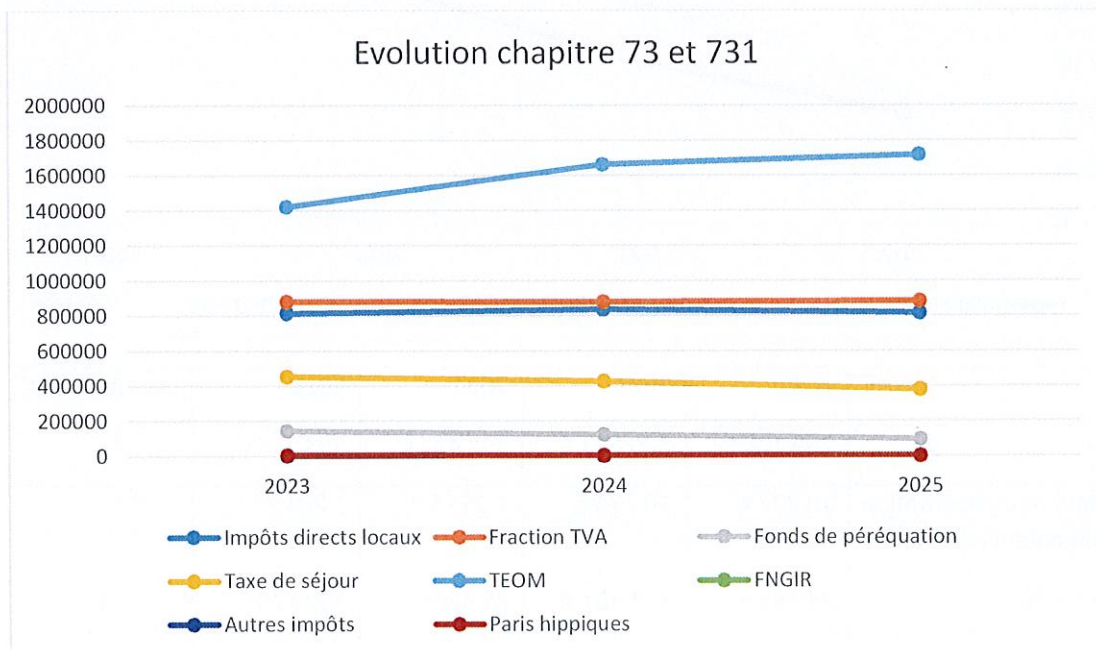
	2021	% R Réelle	2022	2023	2024	2025	% R Réelle
Impôts et taxes	2 957 855	74 %	3 255 892	3 723 143	3 959 689	3 951 808	71 %
Dotations et subventions	467 700	12 %	490 694	605 508	667 371	695 825	13 %
Autres produits courants stricts	224 577	6 %	330 316	297 264	437 048	528 980	10 %
Atténuations de charges	342 493	9 %	154 131	424 259	422 273	342 757	6 %
Total des recettes de gestion courante	3 992 625	100 %	4 231 033	5 050 174	5 486 382	5 519 371	100 %
Produits financiers	0	0 %	0	0	0	0	0 %
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	2 892	0 %	0	10 196	0	10 390	0 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 995 516	100 %	4 231 033	5 060 371	5 486 382	5 529 760	100 %
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	258 950		295 685	300 000	300 000	690 000	
Produits des cessions d'immobilisations	0		0	0	0	0	
Excédent de fonctionnement reporté	1 892 622		1 942 508	1 775 295	2 560 851	3 204 717	
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	6 147 088		6 469 226	7 135 666	8 347 233	9 424 477	
Excédent ou déficit de fonctionnement	1 942 505		1 773 294	2 558 799	3 301 954	3 839 842	



- Détail par chapitre :

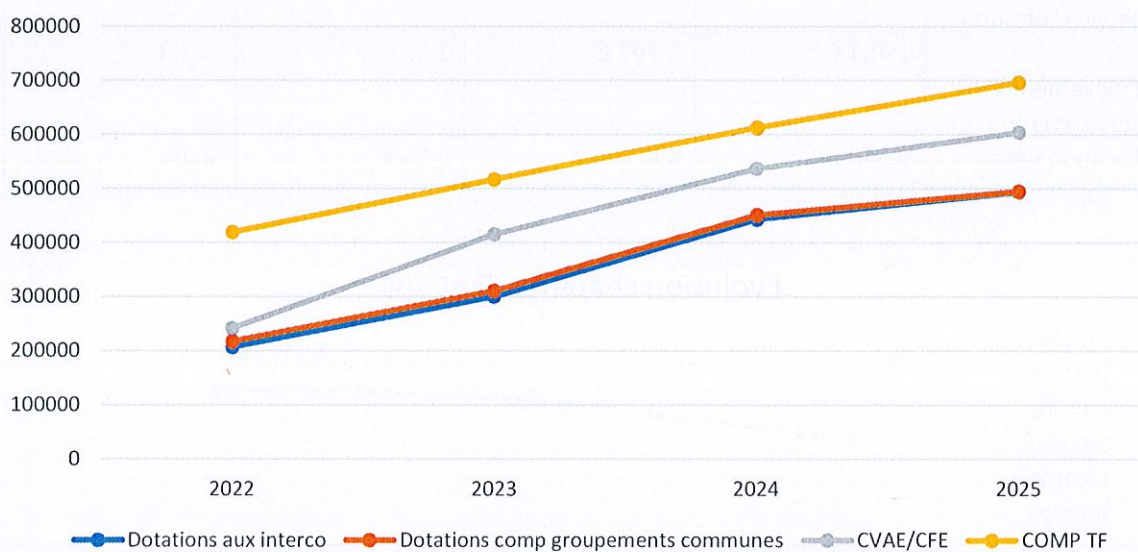


	2023	2024	2025	Evolution en € 24/25
Redevance Spéciale	-	215 658 €	262 063 €	+46 k €
Actes urbanisme service commun	146 346€	126 361 €	126 468 €	Stable
Enlèvement VHU services commun	1 454 €	1 797 €	1 377 €	-420 €
Location Vélos	9 540 €	4 620 €	4 500€	Stable



	2023	2024	2025	Evolution en € 24/25
Impôts directs	816 362 €	840 481 €	833 075 €	stable
Fraction TVA	879 872 €	879 614 €	884 338 €	Stable
Fonds de péréquation	142 260 €	121 429 €	95 846 €	-25k€
Taxe de séjour y/c taxe additionnelle ATC	454 027 €	427 293 €	409 683 €	- 17 K €
TEOM	1 420 664 €	1 662 597€	1 716 324 €	+ 54 K €
FNGIR	3 904 €	3 904 €	3 904 €	stable
Paris hippiques	6 382 €	3 364 €	8 638 €	+5 K €

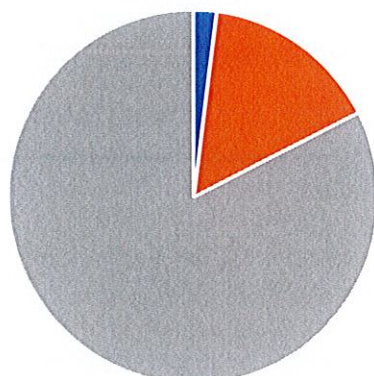
Evolution chapitre 74



	2022	2023	2024	2025	Evolution en €
DGF	206 109 €	300 083 €	443 417 €	493 727 €	+ 51 K €
Dotations compensation groupement communes	10 837 €	10 774 €	7 959 € *	1 884 €*	- 6 K €
CVAE/CFE	24 583 €	104 481 €	85 420 €	109 178 €	+ 24 K €
Compensation TF	177 842 €	101 774 €	76 682 €	92 920 €	+ 16 K €

*perçu : 161 213 € - reversement part CPS communes : 159 329€

Evolution chapitre 75



■ Déchèterie ■ CPI ■ Récupération TVA

	2023	2024	2025	Evolution en €
Déchèterie	7 923 €	11 251 €	2 154 €	- 8 K €
Rachat ferrailles	9 631 €	13 242 €	16 469 €	+ 3 K €
Récupération part TVA agent urbanisme IGN	0 €	0 €	87 353 €	-

➤ Recettes réelles d'investissement

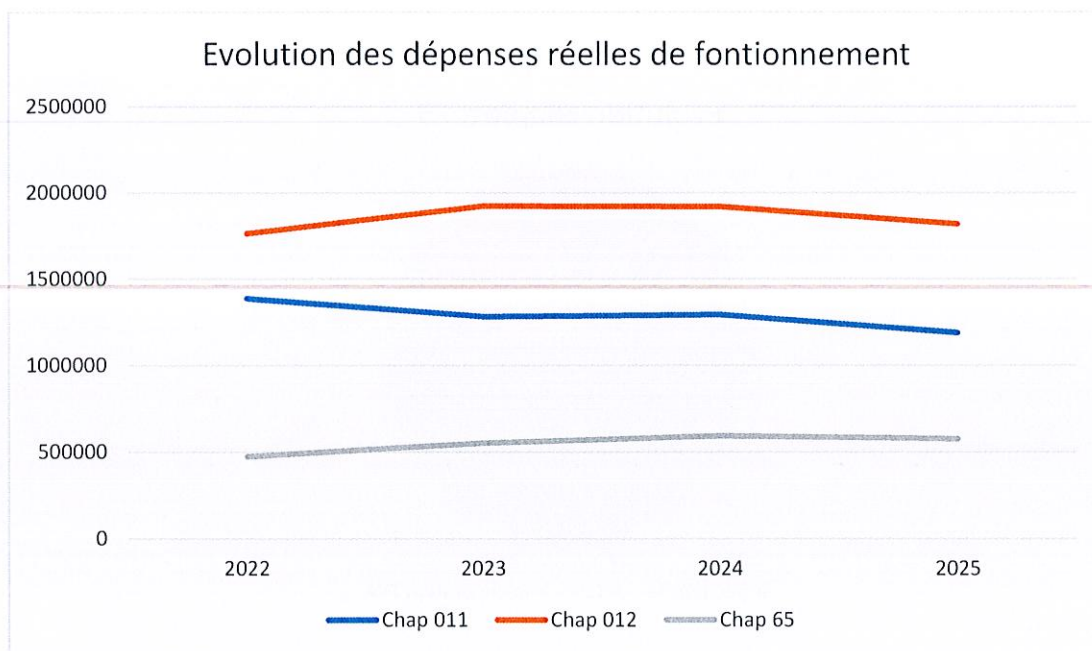
Au total, les recettes réelles d'investissement (réelles et d'ordres) s'élèvent à 2 414 982 € en 2025 contre 3 901 837 € en 2024.

La moyenne du financement des investissements s'élève à 70%.

➤ Dépenses de fonctionnement

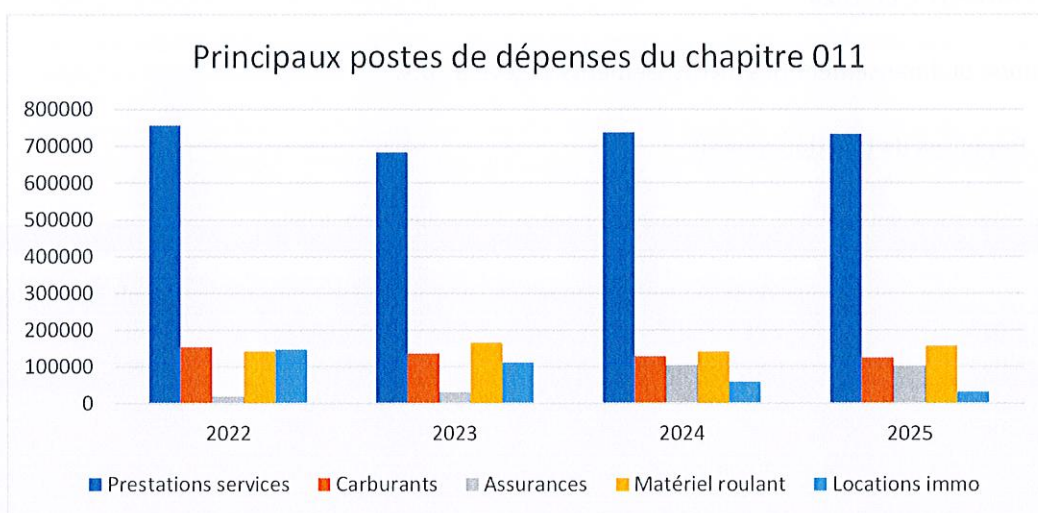
Au total elles s'élèvent à 4 836 615 € en 2025 contre 5 046 826 € en 2024.

	2023	2024	2025	Evolution en €
Chapitre 011	1 283 445 €	1 294 532 €	1 190 473 €	- 99 K €
Chapitre 012	1 925 965 €	1 921 697 €	1 821 815 €	- 99 K €
Chapitre 65	550 580 €	592 524 €	577 070 €	- 15 K €



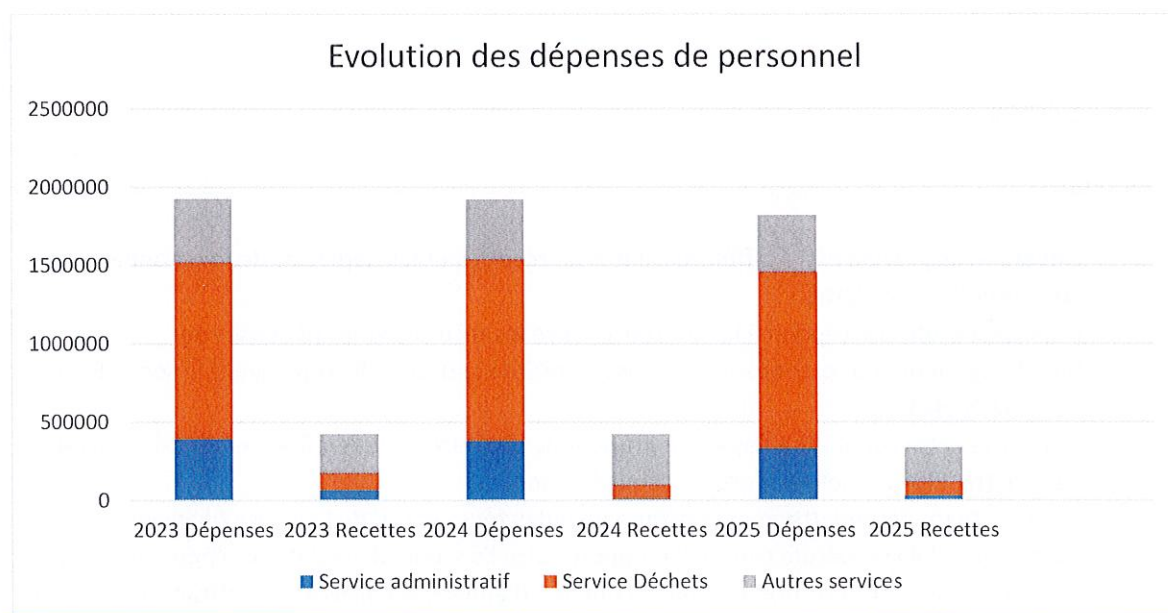
Les principaux postes de dépenses au chapitre 011 :

	2023	2024	2025	Evolution en €
Prestations de services (art 611)	681 970 €	735 213 €	732 784 €	- 3 K €
Carburants (60622)	135 946 €	128 674 €	125 265 €	- 3 K €
Assurances (art 6168 et 6184)	30 103 €	103 898 €	101 755 €	- 2 K €
Matériel roulant (art 61551)	166 559 €	141 187 €	157 045 €	+ 16 K €
Locations immobilières (art 6132)	110 915 €	58 443 €	31 657 €	- 27 K €



- Chapitre 012 : dépenses de personnel :

		Services généraux	Service Déchets	Autres Services	Total
2023	Dépenses	394 543 €	1 124 731 €	406 691 €	1 925 965 €
	Recettes	67 729 €	105 924 €	250 606 €	424 259 €
2024	Dépenses	380 758 €	1 157 942 €	382 996 €	1 921 696 €
	Recettes	12 476 €	85 963 €	323 837 €	422 274 €
2025	Dépenses	332 802 €	1 126 823 €	362 182 €	1 821 807 €
	Recettes	30 160 €	86 908 €	219 971 €	337 039 €



Les charges de personnel ont connu en 2025 une évolution à la baisse de l'ordre de 100k€, notamment en raison du règlement de la prime d'assurance statuaire 2025 sur la fin d'exercice 2024 (78k€) mais également en raison de fins de contrats à durée déterminées non renouvelés, de l'absence d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, et enfin de l'entrée en vigueur du décret n° 2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération des agents publics placés en congé de maladie ordinaire qui établit à 90 % le taux de maintien du traitement pour les périodes de congé de maladie ordinaire pour lesquelles le traitement était maintenu intégralement avant l'intervention de ce texte.

NB : Pour 2025, il est à prévoir une augmentation des dépenses de personnel pour les raisons suivantes :

- Le recrutement d'un-e directeur-trice générale des services qui semble désormais indispensable au vu de l'évolution de la collectivité afin de sécuriser, cadrer, coordonner et mener à bien les actions de celle-ci sous l'autorité des élus.
- Le recrutement d'une responsable des services techniques qui permettra de pallier aux carences de coordinations, management et actions de terrain.

- Le recrutement d'un agent de catégorie B sur le pôle culturel prévue par le Conseil en vue de l'ouverture prochaine de la Médiathèque et de l'École des Arts sous l'égide de la cheffe de pôle.
 - NB : cette augmentation pourrait être atténuée par le transfert de personnels au SYVADEC dans le cadre de du transfert de la déchetterie à une date estimée pour juin/ juillet 2026.
- Soit une **augmentation** prévisible d'environ **200k€** pour l'année 2026.

➤ Dettes

	Dettes au 31 12	Variation Dettes	Emprunts nouveaux (164 hors 16449)	Encours de dette par habitant	Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale
2021	0	-	0	0	816
2022	0	-	0	0	820
2023	600 000	-	600 000	34	822
2024	584 389	-2.6 %	0	33	822
2025	548 776	-6.09 %	0	31	822

➤ Épargne

Pour rappel :

- L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement auquel sont soustrait les intérêts de la dette. Elle représente le socle de la richesse financière.
- L'épargne nette est égale à l'épargne brute donc on soustrait le remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel.
- La capacité de désendettement constitue un indicateur central de l'analyse financière des collectivités. Elle se calcule comme le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Ce ratio répond à la question suivante : combien d'années la collectivité mettrait-elle, en théorie, pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute annuelle ? Un ratio inférieur à 8 ans est considéré comme sain ; au-delà de 12 ans, la collectivité entre dans une zone de vigilance.

	2021	2022	2023	2024	2025
Épargne de gestion	361 850	344 110	1 082 308	1 160 634	1 501 879
Épargne brute	364 726	194 009	1 092 504	1 160 634	1 441 165
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0	0	0	15 610	16 141
Épargne nette	364 726	194 009	1 092 504	1 145 024	1 425 024
Taux d'épargne brute :	10.85 %	5.08 %	24.67 %	25.25 %	30.28 %
Épargne brute / RRF					
Taux d'épargne nette :	9.13 %	4.59 %	21.59 %	20.87 %	25.77 %
Épargne nette / RRF					

Taux de couverture :					
Epargne brute/Remboursement annuel en capital	-	-	-	7435.19 %	8928.5 %
Encours de la dette au 31/12	0	0	600 000	584 389	548 776
Capacité de désendettement	0,00	0,00	0,55	0,50	0,38

III. Orientations 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit une fois encore dans un contexte de forte tension sur les comptes publics, avec un objectif affiché par le gouvernement de réduction rapide du déficit et de la dette, au prix d'un effort important demandé aux collectivités territoriales.

En 2025, le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) n'a pas été prélevé sur la communauté de communes Fium'Orbu Castellu.

Néanmoins, il semble que le « DILICO 2 » aille vers une exonération totale pour les communes, il serait donc prudent de prévoir une dépense sur ce dispositif au BP 2026.

En outre, il semble également acté que le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) actuellement versé sur l'année N, passe à versement en N+1 pour les EPCI, ce qui devra également être pris en compte dans le Budget 2026 de la collectivité.

Voici les grandes orientations pour l'année 2026 en termes de projets :

1. Culture – projets structurants

- Les travaux relatifs aux ouvrages communautaires de l'École des arts et de la Médiathèque à proximité de la cité scolaire du Fium'Orbu sont en cours. Ils sont prévus jusqu'en mai 2026 pour un montant de 4,5M €HT.
Ces projets ont bénéficié du financement du plan exceptionnel d'investissement à hauteur de 71% pour l'École des arts (un financement complémentaire a été demandé sur le fond de territorialisation de la CDC) et à hauteur de 80% par la DGD Bibliothèques (DRAC) pour la médiathèque.
- Les actions relatives au fonctionnement de ces structures, en cours de réalisation ou à prévoir pour 2026 sont les suivantes :
 - Prise de poste du chargé d'actions culturelles au 01/02/2026.
 - Un appel d'offres pour une prestation de services d'entretien des 2 bâtiments.
 - Réception du bâtiment de la Médiathèque pour installation du personnel puis ouverture au public
 - Réception du bâtiment de l'EDA pour installation des associations résidentes puis ouverture au public
 - Formation du personnel aux logiciels de gestion du fonds documentaire et de gestion des salles

- Réception du mobilier de la Médiathèque (février 2026) puis commande et réception pour l'EDA
- Réception matériel scénographique de la Médiathèque (février 2026) puis commande et réception pour l'EDA
- Réception matériel informatique et reprographie de la Médiathèque (février 2026)
- Commande fonds documentaire : prêt de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Corte (convention CDC) + Commande de fonds propre (pas de marché nécessaire pour livres non scolaires < 90 000€)
- Elaboration de la Programmation interne : contacts pris, en attente du calendrier d'ouverture + programmation CDC (réseau des médiathèques territoriales)
- Souscription aux abonnements numériques (musiques, livres, Arte documentaires)
- Préparation de l'installation des Microfolies : acquisition matériel (demande financement DRAC) + formation du personnel
- Etablir planning d'utilisation de l'Ecole des Arts par les 3 assos résidentes (en attente planning rentrée 2026)
- Demande de Licences d'entrepreneur du spectacle catégorie 1 (exploitant de salle de spectacle) et catégorie 3 (diffuseur de spectacles) portées par le chef de pôle → à valider après passage de la commission de sécurité
- Formation aux équipements scénographiques pour le régisseur de spectacle
- Choix du prestataire pour les distributeurs automatiques de boissons de l'EDA (AOT)
- COTECH assos + COPIL final : date à prévoir selon calendrier ouverture
- Inauguration des bâtiments et plan de communication

2. SCoT

Le groupement Alpicité / BL évolution a été retenu aux termes de l'appel d'offres pour le marché d'assistance à l'élaboration du SCoT valant PCAET.

Le montant total de l'offre retenue est de 199 712,50 € HT sur la base d'un plan de financement prévisionnel tel que :

- 60% DGDU (Etat).....	120 000 €
- 20% Collectivité de Corse (DQ).....	40 000€
- 20% Communauté de Communes soit	40 000€

Toutefois malgré un engagement préalable, l'Etat a transmis par courrier la notification de répartition du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme (DGD-U) pour l'exercice 2025 et celle-ci prévoit l'attribution d'une somme de 39 000 € dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre d'un SCoT pour notre territoire.

Une réunion de cadrage ainsi que la réalisation de temps d'échanges individuels avec les élus du territoire ayant déjà eu lieu en fin d'année 2025, le groupement poursuivra au cours de l'année 2026 sa mission d'élaboration du SCoT suivant le calendrier prédéfini.

Celui-ci prévoit la réalisation au travers de différentes phases de :

- L'élaboration du diagnostic et état initial de l'environnement
- L'élaboration du projet d'aménagement stratégique (PAS) avec objectifs Climat / Air / Energie
- L'élaboration du document d'orientations et d'objectifs (DOO)
- La mise en forme du projet de SCoT avant arrêt (prévu en Décembre 2026)

La validation administrative et la mise au point du dossier définitif sont envisagées pour l'année 2027.

3. Compétence GEMAPI

Le marché relatif à l'étude définissant les conditions d'exercice opérationnelle de la compétence GeMAPI sur le périmètre de la CCFC a été notifié pour un montant de 127k €HT et est financé à 80% par le Comité de Massif et l'Agence de l'eau.

L'état des lieux a été rendu par le cabinet d'études et présenté en commission GEMAPI le 17/06/2025 (COTECH +COFIL)

L'étape suivante consiste à la restitution de l'étude, à partir de laquelle les priorités d'intervention devront être définies, le vote d'une taxe GEMAPI et le recrutement d'un personnel (ingénieur) dédié devra être envisagé pour pouvoir exercer cette compétence obligatoire.

En effet, le montant des travaux à programmer sera très important et impactera le budget de la collectivité de manière significative sur plusieurs années, ces dépenses après vote du Conseil seront intégrées au PPI de la Collectivité.

4. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire

a. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire

La Communauté de Communes a acté la réalisation de son plan de prévention déchets 2026-2032. Il se décline en plusieurs priorités.

➤ Le plan de prévention déchets (PLPDMA)

En 2026, La Communauté de Communes va élaborer en collaboration avec un cabinet d'étude spécialisé son **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés 2026-2032 (PLPDMA)**. Celui-ci sera structuré autour de quatre axes prioritaires pressentis :

- **Améliorer le tri** par la communication, la sensibilisation (grand public et scolaires) et l'évolution des modes de collecte et de financement.
- **Développer la gestion des biodéchets** en luttant contre le gaspillage alimentaire, en encourageant le compostage et en étudiant des solutions adaptées aux particuliers et aux professionnels.
- **Mieux gérer les déchets d'activités économiques** en accompagnant les entreprises, le BTP et les acteurs touristiques, et en développant de nouvelles filières de valorisation.
- **Allonger la durée de vie des produits** via l'économie circulaire, la ressourcerie, la réparation, le réemploi et le suivi des indicateurs.

Le PLPDMA 2026-2032 sera livré à la fin de l'année 2026.

Ce projet est estimé à 15 000 € HT. Une demande de financement à hauteur de 70% du montant a été déposée auprès de l'office de l'environnement.

➤ **La redevance spéciale pour les professionnels**

Le 30 juin 2023, la CCFC a délibéré en faveur du déploiement de la redevance spéciale auprès des professionnels de son territoire.

L'année 2025 marque la 2nd année de déploiement de ce dispositif. Plusieurs étapes ont marqué son déploiement :

- La mise à jour de la liste des redevables
- Intégration des administrations dans la redevance spéciale (14)
- Ajustement du règlement de redevance spéciale
- Facturation des redevables (837 factures émises en 2025)
- Déploiement du contrôle d'accès à la déchèterie intercommunale
- Comité de labélisation « attori indiatu » organisé en novembre (3 lauréats)

En 2026, il s'agira poursuivre le déploiement du projet et des différentes étapes qui restent à réaliser :

A. Intégration des catégories agriculteurs, bureaux et professions libérales et organisateur d'évènements

Il s'agira de référencer l'ensemble des professionnels de cette catégories, de les intégrer au logiciel de gestion de la RS et de leur attribuer un litrage en fonction des critères définis dans le règlement de la RS.

B. Diffusion d'une campagne de communication auprès des nouveaux redevables

Des supports de communication dédiés aux nouvelles catégories seront réalisés pour les sensibiliser et les informer.

C. Enquête terrain auprès des nouvelles catégories pour affiner les litrages attribués

Une enquête terrain destinée à identifier les différents types de déchets produits par les nouveaux redevables sera réalisée dans le but d'ajuster au mieux leur RS au service rendu.

D. Mise à jour du listing des commerces et services (redevables intégrés en 2024 et 2025)

Chaque année il est nécessaire de réaliser une mise à jour des listings des redevables de la RS.

E. Promotion du label « attori indiatu »

En 2025 seulement 3 candidats ont participé au label « Attori Indiatu ». En 2026 l'objectif est d'étendre la liste des candidats en faisant la promotion du label. Une réflexion devra aussi être menée afin de le rendre plus attractif.

F. Réalisation d'un bilan tri avec tous les gros producteurs (restaurants, bar et hébergements)

Une enquête terrain sera réalisée par l'ambassadrice du tri auprès d'une centaine de gros producteurs afin de réévaluer leurs performances de tri et les inciter à s'engager dans la démarche via des leviers financiers. Cette action sera accompagnée d'une distribution de sacs jaunes.

G. Prospection pour l'équipement de 4 camions avec un dispositif de pesées

Afin de proposer une facturation qui soit fidèle au service rendu pour les producteurs qui bénéficient de bacs privatifs, la CCFC étudiera en 2026 la possibilité d'équiper 4 camions d'un système de pesées embarqué. Les bacs des redevables concernés devront aussi être équipés d'un système d'identification.

Le coût prévisionnel 2026 liés aux opérations Redevance spéciale s'élève à 20 000 €

➤ Plan biodéchets

La communauté de communes déploie depuis 2023, un plan de réduction des biodéchets destiné à répondre aux objectifs règlementaires suivants :

1. Equiper au moins 95% de la population de la collectivité soit en solution de tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 ;
2. Réduire de 50% les biodéchets contenus dans les Ordures Ménagères.

Ce plan se décline en 3 grands axes :

- La collecte des biodéchets en porte à porte des gros producteurs et professionnels ;
- La collecte des biodéchets pour les particuliers en points de regroupement sur les centres bourgs Ghisonaccia, Prunelli, Ventiseri, Solaro plaine (pour les habitats collectifs, les lotissements, les résidences, impasses...). Elle pourra également desservir les habitats verticaux des villages de montagne. ;
- Le compostage individuel, par le biais des composteurs et de mise à disposition de poules est déployé auprès des habitats individuels éloignés des centres bourgs.

Pour rappel le déploiement de la collecte des biodéchets aura lieu dès qu'un exutoire de proximité sera prêt à accueillir les biodéchets collectés sur le territoire de la CCFC. Dans ce cadre et afin d'anticiper les délais d'instructions et de préparation technique du projet, une demande de financement a été déposée auprès du fond vert en 2024.

L'année 2026 sera consacrée à la rédaction des marchés publics d'équipement et à la préparation des supports de communication dans la perspective où les travaux de construction d'une plateforme de compostage auront débuté.

L'estimation du déploiement de ce projet s'élève à 458 800 € HT. Pour l'année 2026 le montant de la dépense est estimé à 186 070 € (collecte et compostage) sous réserve du démarrage des travaux de la station de compostage.

➤ Quai de transfert

En 2026, dans le cadre de la poursuite du déploiement de la redevance spéciale des professionnels qui nécessitera des collectes dédiées, cette infrastructure pourra être utilisée en point de rupture de charges.

Fusion des projets : une recyclerie spécialisée dans la réparation et la vente de D3E

➤ Atelier économie circulaire et ressourcerie

Les projets initialement distincts de l'atelier économie circulaire (anciennement atelier bois) et de la ressourcerie ont été requalifiés et fusionnent pour donner naissance à une recyclerie spécialisée qui serait dédiée à la réparation et la vente de D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Suite à une réduction importante du gisement de bois disponible à la déchèterie intercommunale, le projet d'atelier bois a été réorienté vers une mini-ressourcerie spécialisée. Par ailleurs, le projet initial de construction d'une ressourcerie a dû être abandonné en raison d'un changement unilatéral des règles de financement de l'ADEME et de la caducité du permis de construire liée à une modification du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Ainsi, pour 2026, les actions prévues sont les suivantes :

- L'intégration des travaux de VRD, sous réserve de l'obtention d'un financement complémentaire.
- La redéfinition des usages du bâtiment pour en faire une recyclerie spécialisée.
- La réalisation des travaux nécessaires à son ouverture au public.
- La mise en place d'un modèle de contractualisation avec un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

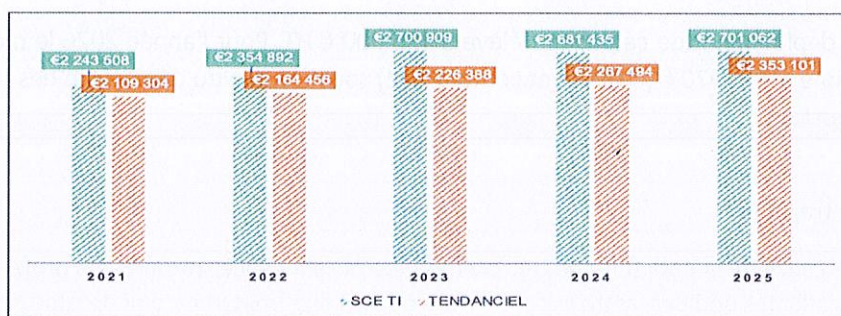
Le montant prévisionnel de l'investissement pour ce projet s'élève à 351 670 € (VRD, équipement, ERP)

Ce nouvel espace, fruit de l'évolution et de l'adaptation des projets initiaux, permettra de promouvoir l'économie circulaire en favoriserait la réparation et la revente de D3E, contribuant ainsi à la réduction des déchets et à la valorisation des ressources.

➤ Fiscalité incitative

L'étude a été réceptionnée en début d'année 2021. Le Conseil Communautaire doit maintenant faire le choix de l'application de cette tarification incitative sur le territoire.

Au niveau financier, voici les perspectives de l'augmentation des coûts en cas de mise en œuvre de la part incitative, en comparaison avec le scénario « tendanciel » c'est-à-dire sur la continuité sans modification.



Le résultat de cette étude et le scénario retenu devra en outre faire l'objet d'une validation de l'Ademe, principal financeur des travaux et investissements nécessaire à sa mise en œuvre.

➤ **Actions de prévention :**

En 2026, plusieurs actions de communication et de prévention dans la cadre du projet de PLPDMA seront déployées :

- Refonte de la signalétique des points de collecte des déchets et de la déchèterie intercommunale. (84 000 €) Le marché sera attribué début 2026.
- Poursuite du renforcement de la communication sur les réseaux sociaux dans le but de diffuser des informations de sensibilisation à la réduction des déchets et les consignes de tri.
- Poursuite de la campagne de communication sur la thématique de la sobriété et deux évènements « un vide dressing » et une « bourse aux jouet ». (8 000 €)
- Une campagne de communication pour sensibiliser et informer sur les consignes de tri (5000 €)
- La poursuite de l'optimisation de la collecte avec la réduction des points de regroupement, leur aménagement sécurisation en partenariat avec les communes.
- Poursuite des sensibilisations dans les écoles primaires (6 000 €)
- Sensibilisation et accompagnement des professionnels gros producteurs de déchets pour les inciter à trier
- Action éco-évènement pour inciter les organisateurs d'évènement à réduire et trier leurs déchets (25 850 €)
- Le suivi du diagnostic action pour la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective (cantines scolaires). (3 000 €)
- Distribution de composteurs (4 000 €)

➤ **Adhésion du territoire au SYVADEC**

Le 12 décembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la CCFC pour la totalité de son territoire au SYVADEC, les études menées en 2024 et 2025 ayant mis en évidence un intérêt économique et technique pour le territoire. Au cours du premier semestre 2026 sera réalisé la mise en œuvre administrative et technique du transfert des compétences « traitement » et « déchèteries » pour une finalisation de l'opération en juin/ juillet 2026.

b. Service collecte

➤ **Extension du maillage du territoire pour la collecte des cartons bruns**

Les anciennes bornes de tri ont été transformées en borne de collecte des cartons bruns par un ferronnier.

41 bornes de collecte des cartons ont déjà été installées sur la partie littorale du territoire. En 2025 il est prévu de travailler sur un projet d'extension du dispositif à la zone montagne et de densifier les secteurs à forte production sur la plaine. Ce projet permettra d'augmenter le captage des cartons, d'éviter leur enfouissement et de réduire leur présence dans les bacs de collecte des ordures ménagères.

Parallèlement, ces bornes seront équipées d'une nouvelle signalétique dans le cadre de l'opération de refonte globale du dispositif sur l'ensemble des points tri.

Ce projet d'extension est estimé à 60 000 € et nécessitera de réaliser une demande de financement.

➤ **Réalisation d'un inventaire du matériel de l'atelier**

En 2026, la Communauté de communes envisage de réaliser un inventaire au sein de l'atelier de réparation des véhicules de collecte. Cette opération est essentielle pour optimiser la gestion des pièces détachées,

éviter les pertes et anticiper les besoins. Elle permet aussi de mieux planifier les réparations, d'optimiser les coûts et de valoriser le stock disponible. Un inventaire précis améliore la sécurité, la conformité et la gestion comptable.

Un agent administratif travaillera en étroite collaboration sur ce projet avec le chef de l'atelier. Des outils de gestion type logiciel spécialisé, matériel informatique et un marché public dédié, accompagneront la mise en œuvre du projet.

L'acquisition du logiciel de gestion et du matériel informatique est estimé à 5 000 €.

➤ Optimisation et amélioration de la qualité du service de collecte des déchets

La collecte des déchets représente la principale dépense de la communauté de communes. Avec la croissance démographique et l'extension du territoire, son optimisation et son amélioration sont désormais essentielles pour garantir un service de qualité et assurer sa pérennité.

Optimiser un service de collecte des déchets est essentiel pour réduire les coûts, améliorer l'efficacité logistique et limiter l'impact environnemental. Une meilleure organisation permet de réduire les trajets inutiles, d'optimiser l'utilisation des ressources et de favoriser le tri et la valorisation des déchets. Cela contribue également à améliorer la qualité du service pour les usagers, à assurer la conformité aux réglementations et à renforcer l'engagement écologique du territoire.

Dans ce cadre il est envisagé d'acquérir un nouveau logiciel de gestion des tournées et de la collecte plus efficiente permettant de travailler sur l'optimisation. Ce logiciel devra également permettre de référencer les bacs de collecte et de suivre un inventaire.

Cette acquisition est estimée à 30 000 € et devra faire l'objet d'une demande de financement

➤ Aménagement/ mise aux normes des locaux des services techniques

Suite à l'acquisition des locaux techniques d'Agnatellu, il conviendrait de réaliser une opération de mise en conformité et d'amélioration des conditions de travail des agents utilisant cette infrastructure. Il est ainsi prévu de réaliser les travaux suivants :

- Création de sanitaires et vestiaires
- Création d'un espace de vie
- Création d'un espace sécurisé dédié au stockage du matériel
- Mise en conformité électrique et structurelle

La 1^{ère} phase des travaux débutera en 2026 avec l'installation et le raccordement d'un Algeco qui sera dédié à un espace bureaux ainsi que des sanitaires.

➤ Refonte de la collecte des monstres

L'adhésion au SYVADEC impliquera une révision du dispositif de collecte des encombrants dans les villages de montagne. Actuellement, les encombrants sont collectés au moyen de bennes en libre accès, déposées une fois par mois dans chaque village, puis triées par un prestataire sur une plateforme privée. En raison du transfert de la compétence « traitement » et des modalités de prise en charge différentes appliquées par le SYVADEC, une refonte du dispositif sera nécessaire afin de l'adapter aux nouvelles conditions de reprise par le SYVADEC.

➤ **Evaluation du déploiement d'un service de broyage des déchets verts à domicile**

Les apports de végétaux en déchèterie sont importants, tandis que les pratiques de brûlage sauvage restent récurrentes, générant des nuisances et une pollution significative.

Deux sessions tests de broyage de déchets verts, réalisées en partenariat avec la fondation UMANI, ont rencontré un franc succès et ont suscité de nombreuses demandes de la part des administrés.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'évaluer l'opportunité ainsi que le coût de déployer un service itinérant de broyage des déchets verts à domicile. Ce dispositif présenterait un intérêt environnemental notable en réduisant l'impact carbone lié aux transports et en permettant la valorisation du broyat pour l'entretien des jardins et des plantations.

5. Protection des zones habitées contre les incendies – Interface

L'expérimentation a pris fin en juillet 2025 animée par une chargée de mission aidée par l'Etat (Fonds vert) à hauteur de 80%.

Le rapport définitif de l'expérimentation relative à la protection des populations et habitations contre les incendies en zone rurale qui a permis la création des Zones Tampon Exceptionnelles (ZTE) a été remis à nos partenaires : SDIS 2A et 2B, à la Préfecture de Haute Corse, à la CDC, à la DDT de Haute Corse, à la DRAAF et à l'ODARC.

Dans ce contexte, l'expérimentation, telle que menée pendant 3 ans, a certes permis de réaliser des ZTE mais elle a également permis de dégager une plus-value au niveau des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

L'inscription des ZTE dans le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) témoigne de l'engagement à long terme pour compléter et renforcer la protection des biens et des personnes et la préservation de notre environnement.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu, qui comprend 13 communes, 27 zones ont été analysées, parmi lesquelles 4 ont justifiées la mise en place d'une ZTE, (Pietrosu, Lugo di Nazza, San Gavinu di Fium'Orbu, Ghisoni).

Cependant, malgré les moyens mis en œuvre durant ces 3 années d'expérimentation, le processus concluant et structurant en matière de protection contre le risque d'incendie de forêt suivi met en lumière plusieurs axes d'amélioration, et la poursuite du travail de valorisation des ZTE est nécessaire pour la réussite totale du projet.

Le travail de pérennisation et valorisation des ces espaces créés doit être poursuivi.

Les actions à mener sont les suivantes :

- Une demande de mise à jour des études suite aux travaux terminés ;
- Poursuite du lancement des procédures foncières adaptées sur les 4 communes, en vue de la « maîtrise foncière » des ZTE et ainsi de la réalisation des projets de pérennisation (projets agricoles, sylvicoles..) ;
- Lancement, planification, exécution et suivi des projets de pérennisation.

6. Plans communaux et intercommunal de Sauvegarde

Une mission d'accompagnement par un bureau d'études à l'élaboration du PICS et des PCS des communes FIUM'ORBU CASTELLU a été lancée en 2024 et achevée en 2025.

L'arrêté portant approbation du PCIS a été publié le 4 juillet 2025 et transmis aux services associés (Préfet, Sous-Préfet, DDT, SDIS 2B, Gendarmerie) accompagné du document finalisé et voté par le Conseil communautaire le 30 juin 2025.

Les éventuelles solutions à mettre en œuvre ayant trait à :

- La problématique des inondations, en s'appuyant sur les travaux de la GEMAPI.
- La problématique des submersions marines avec une nécessité d'anticipation au sujet des ouvertures des graux.
- La problématique des pollutions marines avec la nécessité d'améliorer la défense des embouchures d'étangs par l'acquisition de barrages flottants.
- Dans le domaine des feux de forêts : La problématique du débroussaillage et plus particulièrement de la protection des proches alentours des communes.
- Dans le domaine des transports scolaires, le besoin d'une coordination entre les communes concernées, la CDC, les opérateurs effectuant les transports, l'éducation Nationale, les chefs d'établissements.

Les éventuelles solutions à mettre en œuvre sur des thématiques transverses :

- Les coupures électriques qui entraînent une coupure des liaisons téléphoniques ;
- La production d'énergie au moyens de groupes électrogènes,
- Les Moyens radios.
- Panneaux de signalisation (Messages variables) – Commune de San Gavino di Fium'Orbu ;

7. Accélérer la résilience alimentaire (PAT & Leader)

Avancement convention Leader

En mars 2025, le conseil exécutif de Corse a confirmé la sélection de notre territoire pour le programme Leader avec une dotation Feader de 1 091 951,45 €.

2026 doit permettre la finalisation de la convention et des fiches actions, travail engagé avec l'ODARC, organisme instructeur et payeur sur ce programme.

Une fois signée, la CCFC pourra réunir le premier comité de sélection et communiquer sur les modalités de mobilisation de l'enveloppe financière allouée.

L'animation globale est financée par le programme Leader : 85 295€ TTC avec plan de financement suivant : Feader = 68 236€, CDC= 8529,50€, CCFC = 8529,50€.

Projets en cours

- **Développement du drive fermier**

Appui au collectif d'agriculteurs pour continuer à développer le drive fermier par l'élargissement de la gamme et davantage de communication.

- **Accompagnement des maraichers installés dans l'amélioration de leur pratique agroécologique**

Interbio et Ver de terre production accompagnent 2 maraichers installés sur le territoire en agriculture conventionnelle pour l'amélioration de leur pratique agroécologique. (Coût : 6 270€)

- **L'accompagnement des acteurs de la restauration collective volontaires :**

Pour rappel, cet accompagnement a pour objectif de favoriser l'autonomie des équipes de restauration pour aller vers une restauration collective 100% faite maison, bio-locale, de saison avec maîtrise des coûts. Deux acteurs ont répondu favorablement : la cité scolaire et la cantine scolaire de Ventiseri.

L'accompagnement sera organisé en 3 étapes :

- La réalisation d'un diagnostic du site afin d'analyser des capacités à cuisiner une offre alimentaire faite maison, à base de produits bruts, bio-locaux, de saison, en circuits courts
- Un module de formation sur l'intégration des produits de qualité en restauration collective. Ce module sera pensé à destination en premier lieu du personnel de cuisine mais pourra être ouvert à toutes personnes concernées par la problématique : parents, délégués, gestionnaire des achats etc.
- Un accompagnement opérationnel en immersion en cuisine sur chaque site avec fabrication de la totalité des repas sur 2 semaines : une en automne, une au printemps.

2025 a permis de confirmer l'engagement des partenaires et de lancer le marché avec réception des offres (octobre 2025).

Il s'agira en 2026 de lancer l'accompagnement auprès des 2 structures engagées.

Le coût prévisionnel pour cette opération est de 66 834€ TTC

Le plan de financement global est prévu comme tel :

- Ademe : 35 815€
- Communauté de communes Fium'Orbu Castellu : 31 019€

- **Animation du Conseil Local de l'Alimentation (CLA)**

Ainsi, élus, partenaires techniques et financiers, acteurs du monde agricole, de la restauration et habitants sont conviés pour échanger et partager, identifier les freins et faciliter l'avancée des projets.

Le maintien de la dynamique du Conseil local de l'alimentation reposera sur des visites sur site et sur la restitution, à chaque séance, de l'avancement des engagements pris collectivement.

- **L'accompagnement par la CCFC, à la demande des communes, de projets communaux en cohérence avec la stratégie de résilience alimentaire du territoire.**
- **Initier un réseau des jardiniers du Fium'Orbu Castellu**

Pour rappel, la CCFC souhaite mieux connaître et valoriser les jardiniers amateurs présents sur le territoire. Ces habitants participent à leur manière à une alimentation locale, durable et autonome, qu'il

s'agisse de potagers, de vergers ou de petites productions partagées. Dans un premier temps, il a été envoyé un mail aux communes pour recenser, sur chaque commune, les particuliers ou collectifs qui cultivent un potager, un verger, ou un jardin vivrier (même à petite échelle).

Il s'agira de relancer la dynamique en prenant contact avec chaque commune afin d'effectuer au plus près des réalités terrain le recensement des jardiniers actifs sur le territoire.

Ce premier repérage nous permettra de :

- Mieux comprendre les pratiques existantes,
- Envisager des temps d'échange ou d'accompagnement,
- Poser les bases d'un futur projet collectif autour du réseau des jardiniers du Fium'Orbu Castellu.

- **Candidature Erasmus +**

Nous avons été sélectionnés pour participer à ce programme d'échange piloté par la CDC sur le thème de la résilience alimentaire. Un premier voyage d'étude se tiendra en Sicile en septembre 2026.

- Et bien sûr l'animation globale financée par le programme Leader – (chiffrage à affiner - 85 295€ TTC avec plan de financement suivant : Feader = 68 236€, CDC= 8529,50€, Comcom = 8529,50€ / en attente signature convention cadre avec l'Odarc)

8. Planification écologique (COT-TETE)

Pour rappel : la CCFC a souhaité concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial (COT). L'ADEME propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur le programme Territoires Engagés en Transition TETE. Ce contrat a été signé en décembre 2024.

En 2025 :

- Les référentiels Climat-Air -Energie et Economie circulaire ont été complétés par les équipes
- L'état des lieux a été présentée en séminaire en juillet 2025.
- La demande d'audit a été faite

En 2026, nous aurons le résultat de l'audit qui permettra de valider (ou non) la phase 1. L'enjeu sera ensuite de finaliser le plan d'action et de mobiliser les différents services de la CCFC pour sa mise en œuvre.

9. Développement économique

À partir des éléments de diagnostic validés en comité de pilotage, le prestataire a commencé à travailler en 2025 sur une **stratégie de développement économique** répondant aux attentes clairement exprimées par la collectivité : un **plan d'actions concret et immédiatement mobilisable**, relevant strictement des compétences de la communauté de communes et **pleinement réaliste au regard de ses contraintes budgétaires**.

Il s'agira en 2026 de consolider ce plan d'action, de le partager avec les différents partenaires et de le valider en conseil communautaire.

Cette prestation coûte 29 670€, financée à 50% par l'ADEC. Il reste 13 380€ à solder en 2026.

10. Mobilités

Adoption définitive du Plan de Déplacement et de Mobilité Simplifié

Au cours de l'année 2026 le programme d'action prévu est le suivant :

Dans un premier temps, il s'agira d'arrêter le DPMS définitivement.

- Une consultation publique sera organisée en février pour une durée de 21 jours minimum à compter de la mise à disposition au public (dans les conditions prévues au II de l'article 123-19-1 du Code de l'environnement).
- Suite à cela, le PDMS pourra être définitivement adopté par le conseil communautaire

Ensuite, il s'agira d'animer le plan d'action avec le lancement des actions prioritaires (cf points suivants).

Service de location longue durée de vélo à assistance électrique

La vente des vélos à assistance électrique est fixée au 1er semestre 2026.

Mise en place de lignes régulières de transport collectif (plaine et villages)

Parmi les actions prioritaires identifiées dans le PDMS figurent la création d'une ligne régulière sur l'axe littoral (Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu, Ventiseri) et la mise en place de lignes de rabattement depuis les communes de montagne. Il s'agira de contractualiser un premier marché d'exploitation expérimentale de services de transport public afin de structurer une offre de mobilité. (coût prévisionnel : 25000€)

Pour cela, la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu a besoin d'être accompagnée dans la passation d'un marché public pour l'exploitation de lignes régulières de transport collectif. Elle vise à garantir la sécurité juridique et la qualité technique du marché, tout en apportant un appui stratégique à la définition du service public attendu.

Avec ces éléments, la CCFC pourra sécuriser le montage financier du projet avant son lancement.

Versement mobilité

Le Versement Mobilité (VM) est une contribution locale créée par la Loi d'Orientation des Mobilités. Il est dû par les employeurs publics et privés de plus de 11 salariés. L'assiette est constituée de la masse salariale brute, la collecte est assurée par l'URSSAF et la MSA, et le produit est reversé à la collectivité. Son instauration est conditionnée à l'organisation d'au moins une ligne régulière de transport collectif de personnes (hors transport scolaire).

Pour les EPCI de 10 000 à 50 000 habitants, le taux plafond est de 0,55 % de la masse salariale. Ce plafond peut être majoré de 0,20 % si le territoire comprend une commune classée touristique, ce qui pourrait être le cas de Ghisonaccia.

L'instauration du VM suppose la consultation préalable du Comité des partenaires. Le Conseil communautaire doit ensuite adopter une délibération fixant le taux et justifiant les services de mobilité concernés. Cette délibération doit être transmise au Préfet et à l'URSSAF pour une entrée en vigueur 2 mois après.

Les élus devront arrêter le taux de démarrage du Versement Mobilité, en arbitrant entre : un taux modéré de 0,30 %, un taux plein de 0,55 %, ou un taux majoré de 0,75 % conditionné au classement touristique de Ghisonaccia. Ce choix engage la capacité de la CCFC à financer durablement son plan d'action en matière de mobilité.

11. Habitat durable

L'OPAH-RU (2023 – 2028) qui a démarré au cours de l'année 2023 propose une participation globale de 15% des travaux réalisés pour les propriétaires occupants (sous conditions de ressources) et de 25% pour les propriétaires bailleurs (sous loyer conventionné). Dans le but de raccourcir au maximum les délais de perception des fonds pour le pétitionnaire, le préfinancement de la part CdC correspondant à 25% d'aide supplémentaires aux travaux du programme a été reconduit.

Par ailleurs, l'agrément « MonAccompagnateurRénov' obligatoire a été obtenu au cours de l'année 2024 et sera en vigueur pour l'année 2026.

Au titre de l'année 2026, un prévisionnel envisage l'engagement de 38 nouveaux dossiers OPAH-RU.

Ainsi, en cohérence avec les montants conventionnés, une enveloppe de 319 714 € de dépenses est envisagée se décomposant ainsi :

- Montant global part CCFC = 122 839 €
- Montant global part préfinancement CdC = 196 875 €

Dans le but de renforcer la dynamique initiée et dans un contexte de concurrence privée intensifiée sur le territoire le service prévoit des dépenses d'un montant de 1000 € dans le domaine de la communication (flyer, affiches et annonces) pour l'année 2026.

Un avenant à la convention d'OPAH-RU devra être formalisé afin d'intégrer les évolutions réglementaires introduites par l'Etat et l'Anah, conformément aux documents en vigueur, et par l'Assemblée de Corse transférant l'accompagnement technique et financier de la rénovation énergétique à l'AUE.

Le recrutement d'un chargé de mission complémentaire au profil « hybride » permettant la mise en place d'un dispositif d'identification des copropriétés et un soutien au suivi/animation OPAH-RU demeure au stade de projet du fait de la suspension et du flou régnant autour du dispositif national d'aide MaPrimeRénov' (concernant les travaux d'économie d'énergie).

Il est à noter que dans le cadre des dossiers d'adaptation du logement, le service n'a plus la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur (SOLIHA), le chargé de mission ayant suivi une formation habilitante en amont.

En complément, la comcom s'est engagée dans une démarche de partenariat renforcé avec l'AUE afin d'apporter un accompagnement complémentaire aux ménages du territoire dans leur projet de rénovation de l'habitat.

Le territoire étant dépourvu de Pacte territorial, l'AUE s'engagera au travers de cette convention dite de Pacte « Biancu » à couvrir l'animation territoriale, l'information-conseil et l'accompagnement des ménages afin de contribuer à la rénovation énergétique en cohérence avec le service déjà proposé en

régie par la Communauté de Communes.

12. Evolution du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE-Etat)

➤ Evolution 2025 – 2026 : Contrat pour le Réussite de la Transition Écologique

Les contrats pour la réussite de la transition écologique ont évolué afin d'être davantage orientés vers la transition écologique pour la période 2025 - 2026.

Après la première phase axée sur la contractualisation et le soutien aux acteurs économiques dans le cadre du plan de relance, la seconde phase se concentrera sur l'atteinte des objectifs de la transition écologique, mais continuera à prendre en compte les besoins des Communautés de Communes et des communes.

Dans cette perspective, suite à l'avenant au CRTE signé le 30 Janvier 2025, les projets portés par la CCFC (et les communes) seront recensés au travers du tableau de suivi du programme suivant les sous-catégories consacrées en concertation avec les services de l'Etat.

13. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola

- Concernant le Contrat territorial de santé de la Plaine orientale : les discussions en cours avec l'ARS ont abouti à la validation de 3 axes :
 - Axe 1 : Médico social avec réhabilitation du foyer social A Zilia et réflexion sur EHPAD Hors les murs et lits de médecine sous maîtrise d'ouvrage de l'EHPAD actuel
 - Axe 2 : PDSA (permanence de soins ambulatoire et un accueil de soins non programmés sur Ghisonaccia avec Maitrise d'ouvrage de médecins de soins libéraux pour l'un et GHT (groupement hospitaliers territorial) pour l'autre :
Les travaux de l'Hôpital de jour ont été lancés ouverture prévue : mars/avril 2026 avec 2 HDJ (hôpital de jour) :
 - 1 HDJ santé médecine 5 lits
 - 1HDJ SMR (motricité renforcée) avec 15 lits
 - 1 médecin recruté par l'hôpital de Corte + 2 kinésithérapeutes
 - Axe 3 : prévention (Maison des adolescents, prévention dépistage et d'addictions) sur tout le territoire porté par l'ARS financés par les fonds FIR. :
 - Ouverture de la Maison des adolescents en novembre 2025
 - Contrat local de santé mentale partenariat avec la MSA également lancé en 2025
- Concernant l'établissement thermal de Pietrapola : Ainsi que discuté en Conseil communautaire au cours de l'année 2025, l'Office du Tourisme Intercommunal a lancé une étude d'opportunité afin d'évaluer la fréquentation, le débit de la source par un Bureau

d'études. Le rendu a été transmis à la Collectivité de Corse (CDC) une date de réunion doit être fixée afin d'évaluer et d'arbitrer les résultats de cette étude.

La Collectivité de Corse de son côté a lancé une étude afin d'évaluer le mode de gestion le plus adapté à l'exploitation de l'établissement.

14. Renforcement de la cybersécurité et la protection des données de la Communauté de communes

La Cybersécurité et la protection des données utilisées par la CCFC sont devenus des enjeux majeurs. La CCFC a lancé une mission accompagnée par un prestataire spécialisé dont les objectifs sont les suivants :

- le renouvellement du serveur
- Appliance de sécurité - Pare-feu nouvelle génération (NGFW) - Interconnexion des sites
- équipements réseaux (y compris installation et configuration)
- Solution EDR et antispam
- Abonnements Office
- Maintenance informatique pour tous les sites.

L'appel d'offres a été lancé pour un maximum de 210 000€HT sur 4 années (accord cadre).

15. Orientations budgétaires 2026

➤ Les recettes :

Le PLF 2026 vise à réduire le déficit à nationale et à stabiliser la dette tout en maintenant une croissance modérée et une inflation contenue. Cette trajectoire se traduit par une pression accrue sur les dépenses locales et une maîtrise des transferts.

Concernant le FCTVA son remboursement redevient en N+1 pour les EPCI et cela devra être pris en compte dans les recettes du BP 2026, eu égard aux dépenses d'investissement importantes attendues notamment concernant l'opération de construction de l'Ecole des Arts et de la médiathèque.

➤ Les dépenses :

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

A noter :

- A la suite du vote de la loi de Finances 2025, une **réfaction de la TGAP à hauteur de 20%** a été instaurée à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029. Cependant, le 16 septembre 2025, la STOC a dépassé le seuil d'enfouissement imposé par le Décret n° 2R20-2024-10-24-00001 du 24 octobre 2024. Aussi, la TGAP a été majorée de 5€/t soit 57€/t à compter du 16/09/2025 jusqu'à la fin de l'année 2025.
En 2026, le PLF prévoit un montant de 72 €/t (soit 57,6 €/t pour la Corse).
- L'adhésion au SYVADEC dans le courant de l'année 2026 votée par le Conseil communautaire en 2025 pour la totalité du périmètre de la CCFC apportera pour l'année 2026 une réduction des dépenses de fonctionnement en ce qui concerne la part traitement des déchets et déchetterie qui sera transférée à ce dernier.
- Concernant les dépenses de personnel, elles devraient augmenter, nonobstant le transfert des agents concernés par l'adhésion au SYVADEC, en vue du recrutement d'un-e directeur-trice générale des services qui semble désormais indispensable au vu de l'évolution de la collectivité afin de sécuriser, cadrer, coordonner et mener à bien les actions de celle-ci sous l'autorité des élus.
Le recrutement d'un responsable des services techniques qui permettra de pallier aux carences de coordinations, management et actions de terrain.
Le recrutement d'un agent de catégorie B sur le pôle culturel prévue par le Conseil communautaire en 2025 en vue de l'ouverture prochaine de la Médiathèque et de l'Ecole des Arts venant compléter l'effectif de ce pôle.
 - **Les gros postes de dépense en investissement pour 2026 :**
 - Les travaux de construction de l'école des arts et de la Médiathèque, reste à solder environ 1,9M€HT qui devront faire l'objet d'un emprunt concernant le reste à charge pour la collectivité (entre 800M et 1M €HT)
 - Les travaux de VRD de l'atelier économie circulaire, estimés à 331K €HT, pour lequel une demande de financement a été déposée et l'appel d'offres est en cours d'analyse.
 - Dépenses prévues concernant la GEMAPI selon les actions prioritaires décidées par la CCFC en fonction du rendu de l'étude en cours.
 - **Les gros postes de dépense en fonctionnement pour 2026 (hors opérations d'ordre):**
 - Les charges de dépenses de personnels (CH012)
 - Les charges à caractère général estimées (CH011)
 - Les autres charges de gestion courantes (SDIS, indemnités élus) (CH 65)
 - Les atténuations de produits (reversement taxe séjour à l'OTI, reversement part CPS aux communes) (CH 014)

De plus, selon les orientations décidées par la CCFC :

Transfert à l'investissement (hors résultat antérieur reporté): Le transfert à l'investissement devrait être de l'ordre de 1,4M€.

Etat de la dette 2026 :

Rappel de l'état de la dette au 31/12/2025 :

Encours de la dette au 31/12	0	0	600 000	584 389	548 776
Capacité de désendettement	0,00	0,00	0,55	0,50	0,38

Un emprunt de 600k€ sur une durée de 25 ans a été contracté en 2023 relatif à l'acquisition des locaux techniques d'Agnatellu, dont l'annuité s'élève à 36k€.

Un emprunt concernant la construction de l'Ecole des arts pour couvrir le reste à charge pour la collectivité est envisagé en 2026 (entre 800M et 1M €HT selon l'avancée des travaux) afin de ne pas grever la capacité d'investissement de la CCFC.

Pour rappel,

Les prévisions budgétaires en investissement et en fonctionnement dépendront des orientations décidées par le Conseil Communautaire quant aux priorisations des actions décidées.